

CERTIFICATION

Je certifie que le présent travail a été réalisé par les étudiants TINIGO T. Marcos et ELIAS E. Antonio tous étudiants à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) sous ma direction dans la spécialité Analyse des Politiques de Développement (APD) et dans l'option Economie.

Le maître de mémoire

Dr. Ing. Yves B. QUENUM

Maitre-assistant des Universités du CAMES/FASEG-UAC

AVERTISSEMENT

***LA FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE
GESTION N'ENTEND DONNER AUCUNE
APPROBATION OU IMPROBATION AUX OPINIONS
EMISES DANS CE MEMOIRE. CES OPINIONS
DOIVENT ETRE CONSIDEREES COMME PROPRES A
LEURS AUTEURS.***

DEDICACES

Je dédie ce mémoire,

✚ *A ma chère mère TOSSOU Josèphine, plus contente de moi tu seras ! merci pour tes encouragements, ton soutien à tous les instants pour la réussite de mes études et ton amour depuis les cieux;*

✚ *A mon frère et mes sœurs : Ezéchiël, Esther et Divine. Vos conseils ont été d'une grande utilité pour moi. Soyez tous bénis.*

Thomas Marcos TINIGO

Je dédie ce mémoire,

✚ *A mes parents LOKOSSOU Augustine et ELIAS Jean de dieu pour leur soutien indéfectible qui me galvanise dans l'effort pour le travail bien fait. Trouvez ici un début d'accomplissement de vos désirs.*

✚ *A mes frères et sœurs ELIAS : Mano, Lino, Paolo et Gloria pour tous les sacrifices consentis et l'amour dont vous me comblez. Les parents comptent sur vous aussi.*

Eugénio Antonio Félix ELIAS

REMERCIEMENTS

L'accomplissement du présent travail n'a été possible que grâce à la participation active de plusieurs personnes à qui nous exprimons notre profonde gratitude. Ainsi, nous tenons à exprimer toute notre reconnaissance :

- ∞ Au Docteur Ingénieur Yves B. QUENUM, notre Directeur de mémoire qui a accepté de diriger ce travail malgré ses multiples occupations, sans nous marchander ses connaissances et ses expériences ;
- ∞ Au Docteur Ingénieur Patrice Y. ADEGBOLA chef <<Programme Analyse de la Politique Agricole>>, notre maître de stage qui, malgré ses multiples occupations a apporté sa touche à ce travail ;
- ∞ Au Doyen, et à tout le corps enseignant de la FASEG. Veuillez trouver ici le témoignage de notre reconnaissance pour la qualité de l'enseignement que vous nous aviez donné ;
- ∞ Au Directeur Général de l'INRAB le Docteur David Y. ARODOKOUN qui nous a accepté dans la structure qu'il a l'honneur de diriger ;
- ∞ A Monsieur Sylvanus QUENUM pour avoir accepté de lire et de corriger notre travail ;
- ∞ A tout le personnel du <<Programme Analyse de la Politique Agricole>> de l'INRAB ;
- ∞ A Monsieur Francis APALOO et à Madame Delphine TOSSOU, merci pour vos soutiens moraux et matériels ;
- ∞ A Monsieur HOUNSSINOUE René, longue vie à toi ;
- ∞ A Madame ANANI Charlotte, à Madame AHO Odette, au Docteur HOUEZO Jean-Gabin merci pour vos soutiens moraux et matériels ;
- ∞ A toute la famille ELIAS et TINIGO ;
- ∞ A toutes et à tous, nous réitérons nos remerciements.

RESUME

L'objectif général de cette étude est d'analyser l'application des politiques de prix à la filière anacarde au Bénin. La filière anacarde comme toutes autres filières agricoles d'exportation est fréquemment ébranlés par les crises souvent liées aux fluctuations des coûts mondiaux du dollar et des prix adoptés par les producteurs eux-mêmes. Elles peuvent durer plusieurs années induisant une instabilité des prix aux producteurs et sont susceptibles d'affecter le niveau global de production. Ainsi l'Etat a proposé des politiques de prix pour pouvoir atténuer les crises qui sévissent dans cette filière. Ces politiques regroupent la politique de stabilisation et de soutien de prix. Pour mettre en œuvre ces politiques, l'Etat a utilisé divers instruments qui lui ont permis d'arrêter d'une manière ou d'une autre les crises liées aux fluctuations des coûts mondiaux, du dollar et des prix adoptés par les producteurs eux-mêmes. Ces réussites de l'Etat ont créé un climat de partenariat d'affaire entre les différents acteurs de la filière à savoir : les producteurs, les transformateurs, les acheteurs, les exportateurs et l'Etat. Cependant, certaines anomalies sont toujours remarquées dans la filière à cause de l'inadaptation réelle des instruments mises à la disposition des politiques de prix pour atteindre les objectifs visés.

MOTS CLES : politique de stabilisation de prix; politique de soutien de prix; filière; instruments des politiques de prix.

ABSTRACT

The objective of this study is to analyse price policies that are applied to the cashew channels in Benin to support better development of these channels. The cashew channels as all agricultural channels of exportation, generally is frequently shaken by crisis often linked to fluctuation of world cost, of dollar and adopted prices by producers themselves. They may last many years that induce an instability of price producer and are able to affect the global level of production. So the state proposed price policies to ease crisis that gives out these channels. Those policies regroup stabilisation policies and support of price. To implement these policies, government used different instruments that helped him to stop crisis relate to fluctuation of world cost, dollar and adopted price by themselves. These successes government have created a climate of partnership affair between producers, manufacturer, buyers, exporter and state. However there anomalies are always noticed in the channels because these instruments are really unsuited. Indeed these instruments are put at the disposal of policies of price to reach aimed objectives.

KEY WORDS: Policies of price; support policies price; Stabilisation price of policies; the channels; the instruments policies of price.

LISTES DES SIGLES ET ACRONYMES

ACI	:	African Cusshewnut Initiative
ADRAO	:	Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest
ABEPEC	:	Agence Béninoise de Promotion des Echanges Commerciaux
APS	:	Analyse de Politique Sectorielle
APA	:	Association des Producteurs d'Anacarde
APAK	:	Association des Producteurs d'Anacarde de Kilibo
CARDER	:	Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural
CRA	:	Centre de Recherche Agricole
CEBENOR	:	Centre Béninois de Normalisation et du Contrôle de la Qualité
CCI	:	Centre du Commerce International
CCIB	:	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CEDEAO	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNA	:	Chambre Nationale d'Agriculture
CIRAD	:	Centre International de Recherche Agricole pour le Développement
CLCAM	:	Caisse Locale de Crédit Agricole et Mutuel
CNEX	:	Conseil National pour l'Exportation
CNRA	:	Centre National de Recherche Agronomique
CNUCED	:	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
DEAT	:	Diplôme d'Etude d'Agronomie Tropicale
DPP	:	Direction de la Programmation et de la Prospective
DCI	:	Direction du Commerce Intérieur
EICSTAD	:	Evaluation International de Connaissances, des Sciences et des Technologies Agricoles pour le Développement
FASEG	:	Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
FCFA	:	Franc de la Communauté Financier de l'Afrique
FOB	:	Fret On Bord
FSA	:	Faculté des Sciences Agronomiques
FAO	:	Food and Agriculturel Organisation
GAPAB	:	Groupement des Acheteurs de Produits Agricoles du Borgou

GEA	:	Groupement des Exploitants Agricoles
GV	:	Groupement Villageois
HA	:	Hectare
INRAB	:	Institut National des Recherches Agricoles du Bénin
INSAE	:	Institut National des Statistiques et de l'Analyse Economique
KG	:	Kilogramme
KG/HA		Kilogramme par Hectare
LAMS	:	Lycée Agricole Médji de Sékou
LERS		Laboratoire d'Economie et de Sociologie Rural
MAEP	:	Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
MCA	:	Millénium Challenge Account
MCI	:	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MAP	:	Matrice Analyse de la Politique
MaET	:	Macro-Economie des Technologies
MiET	:	Micro-Economie des Technologies
OMC	:	Organisation Mondiale du Commerce
ONG	:	Organisation non Gouvernementale
ONS	:	Office National de Soutien des revenus agricoles
PAM	:	Programme Alimentaire Mondiale
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PADSE	:	Programme d'Amélioration et de Diversification des Systèmes d'Exploitation
PNUD	:	Programme des Nations Unis pour le Développement
RNF	:	Réseau National de Facilitateurs des Chaînes de valeurs des filières
SB	:	Statistique et Biométrie
SI	:	Sociologie des technologies
SNRA	:	Système National de Recherche Agronomique
UNAPAB	:	Union Nationale des Producteurs d'Anacarde du Bénin
UPAZ	:	Union des Planteurs d'Anacardier du Zou
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
PAPA	:	Programme Analyse de la Politique Agricole
TIC	:	Technologie de l'Information et de la Communication

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Chronogramme des activités conduisant à la rédaction du mémoire	15
Tableau 2 : Contribution des activités réalisées aux attributions du PAPA.....	16
Tableau 3 : Compétences acquise, difficultés rencontrées et solutions apportées	17
Tableau 4 : regroupement des contraintes pour déterminer des problématiques possibles	21
Tableau 5 : Synthèse des objectifs des politiques de prix appliquées à la filière anacarde au Bénin avec leurs instruments.....	33
Tableau 6 : les prix planchers fixés par l'Etat aux producteurs d'anacarde au cours de la campagne 2012-2013 dans les communes très favorables aux vergers d'anacardiens.....	39
Tableau 7 : les prix d'achats fixés par les producteurs au cours de la campagne 2012-2013 dans les communes très favorables aux vergers d'anacardiens.	42
Tableau 8 : Catégories d'amande et les prix indicatifs	46
Tableau 9 : prix du kilogramme des différentes catégories d'amandes	47
Tableau 10 : Analyse des instruments des politiques de prix appliquées à la filière anacarde au Bénin.....	49
Tableau 11 : Evolution des dépenses de fonctionnement global du Bénin.....	50
Tableau 12 : Evolution des dépenses globale pour le MAEP	51

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : courbe de l'évolution du prix plancher de la noix d'anacarde au Bénin de 2008 à 2014.....	39
Figure 2 : courbe de l'évolution du prix d'achat de la noix d'anacarde au Bénin de 2008-2014	43
Figure 3 : courbe de l'évolution du prix d'achat et du prix plancher de la noix d'anacarde de 2008-2014.....	44
Figure 4 : courbe de l'évolution du prix d'achat et du prix plancher de la noix d'anacarde au Bénin de 1990-1996.	45

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE	3
1.1. Présentation de l'INRAB	3
1.2. Déroulement du stage.....	14
1.3. Diagnostic général.....	17
CHAPITRE 2 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE	22
2.1. Cadre théorique de l'étude.....	22
2.2. Méthodologie de l'étude.....	31
Nous aborderons se volet en développant d'abord les outils de collectes des données et ensuite les techniques d'analyses et de traitement des résultats	31
CHAPITRE 3 : RESULTATS ET DISCUSSION	33
3.1. Les politiques de prix appliquées à la filière anacarde au Bénin	33
3.3. Les limites de l'étude et suggestions.....	54
CONCLUSION	56

INTRODUCTION

Dans les pays en voie de développement précisément ceux de l'Afrique de l'Ouest, l'agriculture est la base de l'économie. Ainsi malgré la variété de la production agricole, l'agriculture a de plus en plus de difficultés à jouer son rôle de locomotive dans l'économie. Le secteur secondaire occupe moins de 10% de la population active et contribue pour 13,9% en moyenne à la formation du PIB (MAEP 2007).

En général, les filières agricoles d'exportations sont fréquemment ébranlées par des crises souvent liées aux fluctuations des coûts mondiaux et du dollar. Elles peuvent durer plusieurs années, induire une instabilité des prix aux producteurs et sont susceptibles d'affectés le niveau global de production. La filière anacarde n'y échappe pas.

L'anacarde est pour le Bénin une alternative intéressante. Il représente le deuxième produit agricole d'exportation du pays après le coton (MAEP 2009). Occupant la dixième place au plan mondial avec seulement 2% du volume de noix exportées, et le deuxième rang des pays africains exportateurs après la Guinée-Bissau, le Bénin a connu au cours du quinquennat 1997-2001 un taux de croissance annuel des exportations de noix de 33% en valeur et 40% en volume (MAEP 2003).

D'un point de vue agro-écologique, l'aire favorable de production de l'anacardier au Bénin couvre actuellement 8 des 12 départements du pays à savoir : l'Atacora, la Donga, le Borgou, l'Alibori, les Collines, le Zou, le Plateau et le Couffo et permet de résoudre à la fois trois problèmes de développement important et complémentaire que sont : l'économie, le social et l'environnement. Au plan environnemental, la culture de l'anacarde devra permettre de reconstituer très rapidement les espaces agricoles dégradés par la culture extensive du coton et d'autres cultures agricoles.

Malgré cette situation favorable beaucoup de contraintes freinent encore la filière, tant du point de vue de la production que de la post-récolte, de la transformation et de la commercialisation. Mais celle qui fait l'objet de notre étude est la contrainte liée à la commercialisation des produits anacarde comme la fixation du prix plancher et du prix d'achat aux producteurs; la stabilisation du prix et le soutien du prix. Ainsi pour régler ce problème l'Etat a mis en place des politiques de prix qui sont appliqués à cette filière.

Le présent travail portant sur << L'ANALYSE DE L'APPLICATION DES POLITIQUES DE PRIX A LA FILIERE ANACARDE AU BENIN >> s'inscrit dans le cadre de notre mémoire de fin de formation en Licence professionnelle à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG).

Après la présentation du cadre institutionnel de l'étude, le présent mémoire abordera le second chapitre portant sur la partie théorique et méthodologique puis enfin, ce sera le troisième chapitre qui portera sur la discussion et l'analyse des résultats.

CHAPITRE I : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE

Dans ce chapitre nous ferons la présentation du centre de stage qu'est l'INRAB et nous parlerons du déroulement de notre stage.

1.1. Présentation de l'INRAB

1.1.1. Historique, objectif et structure organisationnelle de L'INRAB

1.1.1.1. Historique de L'INRAB

L'INRAB a été créé par le décret n° 92-182 du 06 juillet 1992. Il remplace la Direction de la Recherche Agronomique (DRA) créée en 1977, héritière elle-même de la Direction de l'Enseignement Agricole et de Recherche Agronomique (DEARA) qui a vu le jour en 1963. L'INRAB est un établissement public à caractère scientifique et technique. Les nouveaux statuts de cette institution ont été approuvés par le décret n° 96-463 du 18 octobre 1996. Aussi, elle est régie par l'arrêté n° 828/MDR/D-CAB/SGM/DA/CP de l'année 2000, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'INRAB. Elle est la seule institution nationale qui s'inscrit dans la recherche agricole au Bénin. Les différentes thématiques étudiées sont : La fertilité, la fertilisation, la lutte phytosanitaire, la conservation et l'amélioration des ressources phylogénétiques (semences), la rentabilité économique et financière et la recherche forestière.

1.1.1.2. Les objectifs de l'INRAB

Les recherches agricoles sont assurées au Bénin par l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin. Elle a pour objectif de :

- Contribuer à l'élaboration de la politique nationale de recherche dans les domaines relevant de sa compétence ;
- Concevoir, exécuter ou faire exécuter soit de sa propre initiative, soit à la demande du gouvernement, des organismes publics ou privés, nationaux ou internationaux, des programmes de recherche présentant un intérêt particulier ou général dans les domaines intéressant le secteur agricole ;
- Assurer le transfert des acquis de recherche en direction des utilisateurs ;
- Assurer d'une manière générale toutes les activités de recherche concourant au développement des sciences agricoles et à leur application ;
- Coordonner sur le plan national toutes les activités en matière de recherches agricoles ;

- Contribuer à la formation des cadres pour la recherche agricole et le développement ;
- Effectuer des études et expertises dans son champ d'action ;
- Publier et de diffuser les résultats de ses travaux et plus généralement concourir au développement de l'information scientifique.

1.1.1.3. La structure d'organisation de l'INRAB

La structure d'organisation de l'INRAB est représentée par l'organigramme présenté en **annexe 1**. Cet organigramme est un hybride entre la structure actuelle et celle que proposaient les chercheurs de l'INRAB il y a quelques années. Par rapport à l'organisation de L'INRAB, le nouvel organigramme se caractérise d'abord par une diminution du nombre des unités fonctionnelles qui dépendent directement de la Direction (elles passent de 14 à 6 sans compter les services de soutiens), par un renforcement de l'autorité centrale grâce à des activités de contrôle (une direction scientifique responsable de la pertinence de la recherche), et par une meilleure formalisation des relations entre la direction générale et les unités décentralisées dont les limites de responsabilité sont clairement définies. La décentralisation géographique et la pluridisciplinarité souhaitée dans le schéma proposé par l'INRAB il y a quelques années se retrouvent dans la nouvelle structure avec la création des Centres de Recherches Agricoles (CRA) à vocation nationale et régionale, et dans les programmes axés sur des problèmes de développement plutôt que sur des regroupements disciplinaires. L'organigramme instaure une voie hiérarchique directe qui va du Directeur Général, des Directeurs Techniques, aux Directeurs de Centre de recherche agricole, aux Chefs de Programme et enfin aux chercheurs. L'INRAB est constitué de plusieurs branches : le Conseil d'Administration, la Direction Générale, ainsi que les Centres de Recherche Agricole (CRA) à vocation sectorielle, régionale, et nationale. Les fonctions de ces branches se présentent comme suit:

Le conseil d'administration de l'INRAB

Le conseil d'administration de l'INRAB a la responsabilité de la mise en oeuvre de l'ensemble du Programme National de Recherche Agricole (PNRA), que celui-ci soit exécuté entièrement ou en partie par l'INRAB. Il doit également veiller à ce que les différentes composantes du Système National de Recherche Agricole (SNRA) participent à la réalisation du PNRA. Par sa composition, le conseil d'administration doit être en mesure d'assurer une représentation adéquate des autres composantes du SNRA et de veiller à ce que Chaque partenaire apporte sa contribution à l'exécution du PNRA.

Il approuve également le programme pluriannuel et les programmes annuels appuyés par des budgets, de même que les budgets annuels d'investissement. Il fixe le nombre autorisé de chercheur au sein de l'INRAB ; c'est par ce mécanisme que s'exerce le contrôle de la taille de l'INRAB et l'intégration de la taille de l'INRAB et des autres institutions du SNRA dans la réalisation du PNRA. Le conseil d'administration approuve les politiques de gestion des ressources humaines et matérielles de l'INRAB.

La Direction Générale

La Direction Générale comprend le Directeur Général (DG), trois directions centrales et deux services qui ont tous un rôle d'appui à la gestion de la recherche. Ces unités de soutien n'interviennent directement qu'indirectement en préparant les décisions à prendre par le DG et en facilitant le suivi d'exécution. Ceci a pour but d'éviter toute confusion dans les voies hiérarchiques surtout dans les relations avec les Centres de Recherches Agricoles. Le Directeur Général est responsable de l'exécution du (PNRA) Programme National de Recherche Agricole et de la bonne marche de l'INRAB. Il doit rendre compte de sa gestion au Conseil d'Administration. Les services de soutien au sein de la direction générale comprennent : La Direction Scientifique (DS), la Direction de l'Administration et des Ressources Humaines (DARH), la Direction des Ressources Financières (DRF), le Service des Relations Publiques et de la Communication (SRPC), le Service de l'Audit Interne (SAI).

Les Centres de Recherche Agricole

- **Les centres à vocation nationale**

Il existe un seul centre situé à Agonkanmey. Ce centre gère trois programmes de recherche de portée nationale :

- Programme Information et Documentation ;
- Programme de Technologie Agricole et Alimentation ;
- Programme Analyse de la Politique Agricole.

- **Les centres à vocation régionale**

Les centres à vocation régionale ont la responsabilité d'assurer les recherches et dépendent de la direction générale. Il existe trois centres régionaux :

- Le CRA-Sud qui suit deux programmes : le programme régional sud et le programme amélioration génétique des cultures de bases. Il est basé à Niaouli ;

- Le CRA-Centre s'occupe du Programme Régional Centre (PCR) et du Programme de Recherche Forestière (PRF). Il est basé à Savè ;
- Le CRA-Nord qui suit le Programme Régional Nord (PRN) ainsi que le Programme Coton (PC). Il est basé à Ina.

- **Les centres à vocation sectorielle**

Le CRA-Plantes Pérennes (PP) propose des programmes pour les produits à l'exportation :

- Un Programme Palmier à Huile ;
- Un Programme Cocotier ;
- Un Programme de Diversification qui comprend des sous Programmes à savoir : Le Programme Culture, Le Programme Bananier, Le Programme Ananas, etc.

Le CRA-PP est basé à Pobè.

1.1.2. Présentation de la structure de l'INRAB où a été effectué notre stage

Notre stage s'est effectué dans l'un des programmes de l'**INRAB**, précisément au **PAPA** (Programme Analyse de la Politique Agricole).

1.1.2.1. Historique de PAPA

L'entité qui a abrité notre stage est le Laboratoire d'Economie et de Sociologie Rurale (LESR) créé en 1975 et installé depuis lors dans l'enceinte du Lycée Technique de Porto-Novo. Ce n'est qu'en 1996 qu'il est devenu Programme Analyse de la Politique Agricole. Il est l'un des trois (03) programmes du Centre de Recherche Agricole à vocation nationale basé à Agonkanmey (CRA-Agonkanmey), qui lui est un des six (06) Centres de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB). Ce changement de dénomination se justifie par une nouvelle orientation donnée à cette structure lors des réflexions sur le Plan Directeur de la Recherche Agricole Nationale. Cette nouvelle orientation consiste en l'analyse des impacts des stratégies de développement dans le cadre de la politique agricole. Dans ce sens, le PAPA exerce toutes les activités dévolues au LESR, avec toute fois de nouvelles fonctions à lui assignées par les réformes de la recherche agricole au Bénin adoptées en 1992. L'objectif global du Programme Analyse de la Politique Agricole est d'aider à comprendre les interactions entre le secteur agricole et l'environnement socio-économique et institutionnel.

1.1.1.2. Les objectifs du PAPA

L'objectif global du Programme Analyse de la Politique Agricole est de :

- Etudier la structuration du monde rural;
- Etudier la micro-économie des technologies;
- Analyser les mécanismes de transfert et de dissémination du savoir;
- Réaliser les études prospectives;
- Evaluer l'impact de l'adoption des innovations en milieu rural;
- Analyser le fonctionnement, la compétitivité et la contribution dans l'économie internationale des principales filières agricoles.

1.1.1.3. Structure organisationnelle du PAPA

Dans le projet d'élaboration actuellement en étude, le programme Analyse de la Politique Agricole est structuré en six sous programmes. Il s'agit de : **L'Analyse de Politique Sectorielle, sociologie des innovations, transfert des technologies, micro-économie des technologies, macro économie des technologies, statistiques et biométrie.**

Les attributions de ces sous programmes se présentent comme suit :

- **Le sous-programme Analyse de Politique Sectorielle (APS)** s'occupe du contexte sous régional et du suivi de l'évolution de la situation nationale. Il a la responsabilité de l'évaluation ex ante et à posteriori de politique agricole/sectorielle pour la réduction de la pauvreté. Il s'intéresse aux études diagnostiques et prospectives sur les filières et les marchés de produits agricoles et appuie la Direction Générale de l'institut dans le positionnement de la recherche au niveau de la politique sectorielle.
- **Le sous-programme Sociologie des innovations (SI)** se focalise sur la mission qui lui est ainsi assignée : Etudier la micro-sociologie des différentes innovations agricoles ; Réaliser des études prospectives sur ces innovations.
- **Le sous-programme Transfert des technologies (TT)** est mis en oeuvre à travers trois volets : Suivi des expériences de transfert des technologies sur le plan international, participer au processus d'élaboration des technologies, analyse des systèmes de communication au sein des acteurs;

- **Le sous-programme Micro-économie des technologies (MiET)** est axé sur trois volets: Economie des exploitations agricoles, analyse de rentabilité, élaboration des outils méthodologiques de formation pour la réalisation des référentiels technico-économiques ;
- **Le sous-programme macro-économie des technologies (MaET)** a pour mission : étude d'impact des technologies, analyse de la compétitivité des filières agricoles, étude d'impact des réformes tarifaires et non tarifaires sur le secteur agricole ;
- **Le sous-programme Statistiques et biométrie (SB)** est transversale aux autres sous programmes. Sur la base des données collectées et celles secondaires, elle a pour tâches de produire ou de constituer des statistiques agricoles tant sur le plan national, régional qu'international. Elle s'occupe aussi de la programmation et de l'analyse des données.
- Pour ce qui est du service administratif et financier et du secrétariat, ils ont pour fonctions : le suivi des courriers, la saisie des rapports et des publications, la tenue de la caisse et de la comptabilité, le traitement des justificatifs, etc.

1.1.2.4. Mission et fonctionnement du PAPA

Le Programme Analyse de la Politique Agricole a pour mission de : « déterminer les goulots d'étranglement des stratégies de développement par l'analyse des instruments de politique agricole (politique des prix, politique micro-économique, politique de crédit, politique de production et politique foncière) et partant, de fournir aux décideurs des informations détaillées sur lesquelles ils pourront baser leur prise de décision ». Le Programme Analyse de la Politique Agricole est un programme de recherche par excellence. La plupart des travaux qui s'effectuent au PAPA tourne, autour des différentes phases du processus de recherche. Il s'agit entre autres de :

- **L'identification des contraintes** : elle est faite lors des ateliers avec les producteurs. La décision d'identifier les contraintes est prise entre le PAPA et la direction générale de l'INRAB. Au cours de ces ateliers, les chercheurs recensent de façon participative avec les producteurs les contraintes qui s'imposent à ces derniers ;
- **La rédaction de protocole de recherche** : sur la base des contraintes relevées, les chercheurs du PAPA élaborent des protocoles de recherche. Ces protocoles sont envoyés au service du Système National de Recherche Agronomique (SNRA), qui

s'occupe de la validation des protocoles. Une fois l'étape de validation de protocole dépassée, une équipe de chercheurs et d'assistants de recherche se met en place pour déterminer les zones d'enquête, élaborer des outils de collecte de données et les outils d'analyse ;

- **La collecte des données** : Elle est réalisée par les techniciens de recherche et les assistants de chercheurs auxquels on associe si nécessaire les stagiaires. Les enquêteurs sont recrutés pour la circonstance et formés pour la conduite des enquêtes de terrain sur la base des questionnaires élaborés. Cette formation est l'occasion de présenter aux membres de l'équipe de collecte, les objectifs visés par l'étude et l'importance de la qualité des données collectées dans les résultats et les conclusions de l'étude. Les enquêteurs sont confrontés des fois au refus des producteurs de leur fournir des informations. Ceci serait dû au fait que les producteurs ne sont plus informés ni récompensés en retour pour les informations obtenues d'eux ;
- **Le dépouillement et la saisie des données** : cette phase consiste à séparer, ordonner et classer les informations recueillies sur le terrain. Elle regroupe les étapes suivantes :
 - **la codification** : cette opération consiste à attribuer des codes aux différentes modalités de chaque variable définie lors de l'enquête. Ceci facilitera la saisie des données qui ne consistera plus qu'à la saisie de ces différents codes. Dans ce cadre, on peut établir un livre de codes qui renferme le nom de chaque variable, sa définition, ses modalités, et les codes correspondants à chaque modalité ;
 - **La saisie des données** : On procède à la saisie des données en réalisant dans un premier temps le masque de saisie. La saisie des données est effectuée par des opérateurs de saisie recrutés pour la circonstance. Aussi, les stagiaires en service au PAPA sont initiés à la saisie des données afin qu'ils puissent participer aux activités. Les opérateurs de saisie peuvent être d'un domaine différent de celui de l'agriculture. La plupart des saisies est faite dans le logiciel ACCESS. Il s'agit d'un logiciel simple et facilement maîtrisable suite à une formation mais nécessite plus de temps. Il arrive que des bailleurs internationaux commanditent des enquêtes au PAPA. Dans ce cas, les bailleurs envoient les masques de saisie où seront saisies les données. De plus, des agents formateurs sont envoyés afin de former les agents de saisie sur l'utilisation de la base. C'est le cas d'une enquête sur : Evaluation d'Impact du projet African

Cashewnut Initiative (ACI), commandité par des partenaires américains qui ont initié la structure à l'utilisation d'une masque de saisie appelée COMPACI. D'après les agents de saisie ayant testé cette base, elle fait éviter les pertes de temps malgré que cela nécessite une double saisie permettant de réduire les risques d'erreurs. A la fin de la saisie, il s'opère un contrôle de saisie des données afin de relever les erreurs éventuelles.

Dans le souci de gagner du temps et de palier aux problèmes de fusion des données, une nouvelle base en ligne a été introduite au PAPA. A cet effet, toutes les données saisies par les différents agents sont immédiatement centralisées dans un ordinateur. Mais l'utilisation de cette base nécessite, la connexion en permanence à l'internet et des ordinateurs non virussés. La connexion internet faisant défaut au PAPA, cette nouvelle technologie n'a pas été adoptée ;

- ✓ **Le nettoyage de la base de données** : au cours de cette opération, on vérifie la base de données afin de relever les erreurs éventuelles enregistrées au cours de la saisie. Lorsqu'il s'avère que certains codes ne correspondent à rien dans le livre de code, on vérifie au niveau des questionnaires d'enquête si ce n'était pas une erreur de saisie ;
- ✓ **L'analyse des données**: c'est une étape qui mobilise plus d'agents Assistants de recherche et de chercheurs y compris l'intervention du Chef programme. Il s'agit de faire des manipulations des données afin de donner une interprétation aux résultats. A cet effet, on fait des calculs de paramètres statistique descriptive (moyenne, mode, quartiles, etc.), des estimations de modèles économétriques (les régressions). Suite à ceci, des tests statistiques sont faits pour vérifier la signification des paramètres et des modèles. C'est une étape importante et très sensible puisque les résultats issus de cette phase seront ceux qui expliquerait les phénomènes constatés sur le terrain. Aussi, il faille faire l'utilisation des logiciels les plus performants afin d'aboutir après analyse a des conclusions qui reflètent les données collectées. Il est important de signaler que la structure n'a pas actuellement un statisticien de formation bien que l'analyse des données est du domaine de la statistique. Le seul statisticien du PAPA est parti pour aller faire ses preuves ailleurs puisqu'il était contractuel ;
- ✓ **La rédaction du rapport et/ou d'articles** : l'article ou le rapport est le vecteur privilégié de communication des résultats de recherche. C'est le moyen par lequel, le PAPA rend compte de ses activités. La rédaction est surtout la tâche des assistants de

recherche. Les rapports ou articles sont envoyés au CRA-Agonkanmey puis à la direction de l'INRAB et enfin au MAEP. Les ateliers scientifiques sont organisés à la fin de chaque cycle de gestion pour présenter les résultats de recherche devant plusieurs acteurs de recherche et de développement dans l'espoir que les résultats soient validés et utilisés. Il faut signaler que le PAPA dispose d'une bibliothèque mais non fonctionnelle pour garder les rapports des activités réalisées.

Au-delà de la recherche, les agents du PAPA se donnent aux activités de consultations pour les projets et d'encadrement d'étudiant en fin de cycle dans les universités publiques comme privées. On peut distinguer des étudiants de la Faculté des Sciences Agronomique (FSA), de la Faculté d'Agronomie de Parakou (FA), de l'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest (UCAO), de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG), et de l'Université Africaine de Technologie et de Management (UATM) Gaza-Formation, etc.

1.1.3. Stratégie mise en place par le PAPA

La stratégie mise en place pour la réalisation des objectifs du PAPA porte sur quatre plans

1.1.3.1. Organisation de la ressource humaine

Le personnel permettant au programme de mener ses activités est actuellement composé de vingt-une (21) personnes dont six (06) Agents Permanents de l'Etat (APE). Ces agents interviennent dans de domaines variés. On peut citer : l'économie, la sociologie, la biométrie, la statistique, etc. On y distingue quatre (04) catégories d'agents à savoir : les chercheurs, les techniciens de recherche, les assistants de recherche et le personnel administratif. Le personnel technicien de recherche est constitué d'agents techniciens de recherche de niveau Diplôme d'Etude d'Agriculture Tropicale (DEAT) ayant fait des écoles de formation professionnelles dont, le Lycée Agricole Médji de Sékou (LAMS). Ils sont au nombre de quatre (04) et participent à la mise en œuvre surtout des phases de la collecte des données, de la codification, de la saisie et de l'épuration des bases de données. Le personnel chercheur et assistant de recherche est constitué des agents assistants de recherche de niveau Doctorat, Master, Diplôme d'Etude Approfondie (DEA), Ingénieur, Maîtrise, dans des spécialités telles que l'Agro-économie, l'Economie rurale, la Sociologie, l'Anthropologie, la Communication, etc. Ils sont au nombre quatorze (14) et s'occupent de la recherche et surtout de l'analyse des données. Le personnel administratif fait un effectif de trois (03) et comprend une Secrétaire,

et les conducteurs de véhicule administratif. Le poste de Comptable est resté sans agent depuis que celle qui en est la charge est admise à la retraite. Le personnel administratif avec le Chef programme s'occupent de la coordination des activités, le suivi des courriers, la saisie de rapports et publications, le traitement des justifications, la communication avec l'extérieur, la tenue de la caisse et de la comptabilité, etc.

1.1.3.2. Organisation technique

L'organisation technique du PAPA montre le dispositif mis en place dans l'exécution de ses activités. Cette organisation peut être vue sous deux angles :

- **les travaux en équipes** : ce sont des travaux qui impliquent la participation de tous les agents du PAPA. Dans ce cas, le programme gagne un protocole par compétition après appel à protocole de recherche lancé par l'INRAB ou d'autres institutions. Ces travaux sont coordonnés par le Chef programme et dont les résultats sont mis à l'actif du PAPA. Lorsque le programme gagne des consultations, des équipes de chercheurs sont constituées pour réaliser ces consultations en fonction de la nature du travail et des compétences des chercheurs ;
- **les travaux individuels** : un chercheur peut toutefois gagner seul un protocole de recherche chez des bailleurs ou institutions. De ce fait, il peut exécuter seul le travail ou associer d'autres chercheurs. Les travaux individuels sont aussi les encadrements des étudiants en fin de cycle pour la préparation de mémoire.

1.1.3.3. Mobilisation des fonds

Le Programme Analyse de la Politique Agricole a des sources de financement diversifiées. La première source vient des fonds compétitifs de l'INRAB auxquels le PAPA participe. Ceci sert à la mise en exécution des protocoles de recherche gagnés par le PAPA. La structure peut gagner aussi des appels à protocoles de recherche ; de ce fait, les financements obtenus servent à conduire la recherche et à payer d'autres agents recrutés. La structure peut gagner aussi des consultations et pour ce, les financements servent aux activités de consultation. Le PAPA a établi des collaborations avec des partenaires (IITA, GTZ, AfricaRice, etc.) ou s'associe à d'autres chercheurs dans des projets de développement agricole.

1.1.3.4. Moyens et outils utilisés au PAPA

Dans l'accomplissement de sa mission, le Programme Analyse de la Politique Agricole dispose d'un local situé dans l'enceinte du Lycée Technique de Porto-Novo. Ce local sert de bureau pour les fonctionnaires du PAPA, contient un parc informatique et contient un centre de calcul. Chaque bureau est doté de tables et chaises pour le personnel. Le programme dispose également de trois (03) ordinateurs de bureau fonctionnels, de scanners et d'imprimantes. Il est aussi doté d'un véhicule 4x4 vieux. Au nombre des approches méthodologiques utilisées au PAPA, nous avons :

- Les diagnostics participatifs à travers les enquêtes structurées et semi-structurées ;
- Les méthodes quantitatives à travers les analyses de rentabilité, les analyses d'investissement, la modélisation (régressions, programmation linéaire), etc.
- Les méthodes qualitatives structurées (Delphi) et semi-structurées (fonctionnement de marchés) ;

Pour ce qui concerne les outils, ils sont de trois types :

- **Les outils de collecte** : au nombre des outils de collecte utilisés au PAPA, nous avons : le questionnaire pour la collecte des données structurées ; le guide d'entretien pour la collecte des données non structurées ou informelles ; la grille d'observation et l'appareil photographique pour faire des lectures de données et des observations ; la grille de lecture pour visualiser les points à aborder lors de la recherche documentaire.
- **Les outils de saisie** : il s'agit des logiciels tels que : Word Access PowerPoint SPSS EPIDATA ;
- **Les outils d'analyse** : l'outil d'analyse de politique agricole souvent utilisé au PAPA est la Matrice Analyse de la Politique (MAP) afin de faire ressortir la profitabilité de la politique. Un autre outil utilisé pour les analyses sociologiques est l'Analyse du Contenu.

Le PAPA dispose aussi des logiciels d'analyses statistiques et de programmation tels que : Mini tab, SAS, GAMS, LINDO, Mat Lab. Au nombre des logiciels économétriques et d'analyse financière des projets utilisés, nous avons : LIMDEP, STATA, SHAZAM, COMFAR expert III, DAD.

1.1.3.5. Relation du PAPA et son environnement

Le Programme Analyse de la Politique Agricole est l'un des trois programmes du Centre de Recherche Agricole a vocation national basé à Agonkanmey (CRA-Agonkanmey). A ce titre, il est étroitement en collaboration avec l'Institut National des Recherches Agricoles du Benin (INRAB) et faisant donc partie du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP). A cet effet, il porte appui (par l'analyse de la politique agricole) à la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) du MAEP, service chargé de la conception et de la définition des politiques agricoles. Il est également en relation de co-production d'enquête, de consultations, des ateliers avec des partenaires tels que : la coopération allemande GTZ; la coopération danoise DANIDA; le Centre International de Recherche Agricole pour le Développement (CIRAD); International Institut of Tropical Agriculture (IITA); le Centre du Riz pour l'Afrique (AfricaRice Center) ex ADRAO, etc.

Le PAPA entretient également des relations d'encadrement et de Co-supervision (par certains agents) des étudiants de la Faculté des Sciences Agronomique (FSA), de la Faculté d'Agronomie de Parakou (FA), de l'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest (UCAO), de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG), et de l'Université Africaine de Technologie et de Management (UATM) Gaza-Formation. Le PAPA est aussi en relation avec le monde rural (les producteurs, les consommateurs, les commerçants, les organisations paysannes, les groupements villageois, etc.) qu'il utilise comme source d'information pour les diverses enquêtes.

1.2. Déroulement du stage

1.2.1. Travaux effectués

Au cours de notre stage nous avons effectués les travaux suivants:

- **T₁** : Entretien avec le chef du <<Programme Analyse de la Politique Agricole>>;
- **T₂** : Le dépouillement des données issues des enquêtes sur le terrain ;
- **T₃** : Formation pratique en saisie avec le logiciel EPIDATA qui nous a servi à enregistrer des réponses issues des questionnaires adressés aux producteurs et aux multiplicateurs au cours des enquêtes effectuées dans le Nord Bénin en janvier 2015 ;
- **T₄** : Orientation du thème, approfondissement de la recherche documentaire et élaboration du protocole de recherche.

Après ces travaux, nous nous sommes rendus dans les bibliothèques et centres documentaires appropriés de la place ou nous avons collectés des données transversales qui, ajoutées à celles longitudinales nous ont conduit à la rédaction de notre mémoire. Mais, bien avant ceci, a eu lieu la phase exploratoire.

Le tableau : 1 regroupe les activités conduisant à la rédaction de notre mémoire ainsi que la répartition de leur temps. Ainsi à chaque activité correspond une période.

Tableau 1 : Chronogramme des activités conduisant à la rédaction du mémoire

PERIODE ACTIVITES EFFECTUEES	Du 12 janvier au 12 février 2015				Du 13 février au 13 mars 2015				Du 14 mars au 14 avril 2015			
	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4
présentation de la structure aux stagiaires et leur installation dans le service	■											
Prise de contact avec le Directeur de PAPA	■											
Identification du PD et formulation du sujet		■	■									
Recherche documentaire				■	■	■	■	■				
rédaction du protocole de recherche					■	■	■					
Validation du protocole de recherche							■	■				
la collecte d'informations								■	■			
Analyse des données collectées									■	■		
Rédaction du mémoire										■	■	■

S = Semaine

PD = problématique dominante

SR = sujet de recherche

PAPA = Programme Analyse de la Politique Agricole

Source : Les auteurs (2015).

1.2.2. Contribution des travaux réalisés par le stagiaire aux attributions du PAPA

Le tableau 2 présente la contribution de nos travaux effectués aux attributions du PAPA. Au cours de notre stage nous avons effectués 4 travaux parmi lesquels 2 ont contribuées aux attributions du PAPA et 2 n'ont pas contribué aux attributions du PAPA. Ainsi les travaux T₁ et T₄ n'ont pas contribué aux attributions du PAPA par contre les travaux T₂ et T₃ ont contribué à l'attribution du PAPA précisément l'attribution A₄.

Tableau 2 : Contribution des travaux réalisés aux attributions du PAPA

TRAVAUX REALISES	ATTRIBUTIONS			
	A ₁	A ₂	A ₃	A ₄
T ₁				
T ₂				+
T ₃				++
T ₄				

T. = travaux réalisés présentés à la page 14

+ = contribution

A. = différentes attributions présentés à la page 8, 9 et 10

++ = plus de contribution

Rectangle vide = pas de contribution

Source : Nos propres investigations (2015).

1.2.3. Compétences acquise, difficultés rencontrées et solutions apportées

Le tableau 3 présente les compétences acquises au cours de notre stage, les difficultés rencontrées et les approches de solutions apportées. Ainsi à chaque difficulté correspond une solution proposée.

Tableau 3 : Compétences acquise, difficultés rencontrées et solutions apportées

COMPETENCES REQUISES	DIFFICULTES	APPROCHES DE SOLUTIONS
Notre stage et la rédaction de notre mémoire nous a permis de connaître comment s'investiguer dans les recherches scientifiques ; comment faire le dépouillement des données issues des enquêtes sur le terrain et comment faire la saisie avec le logiciel EPIDATA	L'insuffisance des moyens matériels et financiers qui ont réduit notre mobilité.	Mettre à la disposition des stagiaires des moyens financiers
	Le non accès au centre de documentation au lieu de stage	Créer des conditions favorables permettant à tous chercheurs dans le lieu de stage d'avoir accès au centre de documentation (bibliothèque).
	La lenteur de la connexion Internet au centre de stage.	Renforcer le réseau internet au lieu de stage.

Source : les auteurs (2015)

1.3. Diagnostic général

1.3.1. Les facteurs de succès et d'échecs aux activités du PAPA

1.3.1.1. Forces et faiblesses

a- Forces

Le programme Analyse de la Politique Agricole a certaines potentialités qui constituent ses forces. Nous avons entre autres :

- Le PAPA emploie une équipe de jeunes expérimentés et dévolus à travailler en groupe, ceci en témoigne le nombre de consultations et de compétitions à appel à protocole qu'ils gagnent individuellement et même pour le programme. Des relations créées dans les groupes de travail, certains agents se font former à travers les échanges dans des domaines qu'ils ne maîtrisent pas. C'est cette cohésion du groupe qui fait que l'absence du statisticien de la structure parti depuis un moment n'est pas remarquée ;

- La plupart des agents en service au PAPA sont polyvalents et transversaux à tous les sous-programmes. Ceci fait que chaque agent a son mot à dire dans tout ce qui se fait ;
- Le PAPA développe beaucoup de collaborations avec des partenaires nationaux comme internationaux (danois, américains, hollandais). Ceci rehausse l'image de la structure à l'extérieur du pays et motive d'autres investisseurs à rejoindre le lot de partenaires du PAPA. C'est aussi une manière de diversifier les sources de financement puisque aucune institution ne saurait vivre seulement sur son budget ;
- Le PAPA est le seul programme de recherche au Bénin qui s'occupe de la recherche dans le domaine de l'économie et de la sociologie rurale. Ceci lui confère un statut de monopole sur le plan national. Cette situation amène le PAPA à exécuter bon nombre de consultations aux privés.

b- Faiblesses

Au Programme Analyse de la Politique Agricole, certains problèmes de dysfonctionnement existent.

- Le PAPA est confronté à de véritables problèmes de structuration. La structuration du PAPA n'a pas prévu quelqu'un pour suppléer le Chef Programme en cas d'absence de ce dernier. Ce problème est très sérieux que nous en sommes victime au cours de la première semaine de stage. En effet, le C/PAPA était à un atelier et nous n'avons eu aucun agent pour nous faire connaître la maison. Cependant, le C/PAPA a la possibilité de désigner un agent pour jouer son intérimaire avant de s'absenter. De plus, les sous-programmes évoqués plus haut ne fonctionnent pas réellement ;
- Avec l'évolution de la science, il est normal de changer certains outils. C'est pour dire que les utilisés dans la structure ne sont pas des outils modernes. La maison n'est pas abonnée à des maisons de revues ce qui limite l'accès aux résultats récents liés aux domaines de compétence du PAPA ;
- Le Programme Analyse de la Politique Agricole étant un programme de recherche par excellence a donc besoin de financement pour rémunérer ses agents contractuels locaux qui constituent une catégorie importante dans le personnel du PAPA (10 sur l'effectif total du personnel), les enquêteurs, les opérateurs de saisie recrutés et aussi couvrir les coûts administratifs. Malgré l'ampleur des tâches menées, le programme ne dispose pas de frais de fonctionnement ou fonds propres pouvant être consacrés aux recherches

entrant en compte dans les activités du PAPA. De ce fait, la structure est donc obligée de compatir dans des appels à protocole de recherche, et d'autre part de faire des consultations afin de trouver de financement. Ceci fait qu'il n'agit pas toujours comme il l'aurait voulu pour exécuter une recherche sur un thème précis que l'INRAB aurait choisi ou de s'autosaisir de certains faits marquants qui retiennent son attention ;

- Le PAPA est une structure où se mènent des recherches d'ordre économique et sociologique. Cependant, il n'existe aucun logiciel d'analyse sociologique dans le programme. De ce fait, pour les analyses sociologiques, la structure va emprunter des outils d'analyse sociologique c'est le cas de l'outil d'Analyse du Contenu, ce qui constitue des coûts à supporter pour le PAPA malgré le manque de moyens financiers ;
- Le PAPA a pour objectif global d'aider à comprendre les interactions entre le secteur agricole et l'environnement socio-économique et institutionnel. Bien que d'importants acquis soient en ligne dans le compte du PAPA, le programme dispose d'un service de documentation non fonctionnel ou d'une banque de données consultables et disponibles à tous pour des interprétations. Ceci empêche la réalisation de l'objectif du programme. Ce problème est d'autant plus vrai que les rapports de certaines recherches et autres documents utiles se trouvent être gardés dans presque tous les bureaux du PAPA ;
- Le PAPA souffre du manque de personnel. En effet, nous avons remarqué, l'absence actuellement d'un comptable au PAPA. La personne qui occupait ce poste est admise à la retraite et depuis lors ce poste est resté sans agent. Aussi, le seul statisticien de la structure étant contractuel est parti quand il est appelé à valoir ses fonctions ailleurs. Ceci ralentit les activités ou crée d'autres frais dans le cas où d'autres sont engagés pour exécuter certains travaux.

1.3.1.2. Les opportunités et menaces

a- Les opportunités

Afin d'améliorer ses prestations, quelques opportunités s'ouvrent au Programme Analyse de la Politique Agricole qu'il devra saisir. Il s'agit de :

- L'existence des institutions locales comme internationales avec lesquelles le PAPA peut nouer des relations de recherche, de formation, d'appui à distance et d'échanges d'expériences. La structure de gouvernance de l'Evaluation Internationale de

Connaissances, des Sciences et des Technologies Agricoles pour le Développement (EICSTAD) est mieux indiquée pour être une entreprise école du PAPA en ce qui concerne le traitement des questions cruciales à la formulation des politiques ;

- Le développement des Technologies de l'Information et des Communications (les TIC) est un facteur très important de succès pour le PAPA. En effet, il augmente l'accès et la contribution à la connaissance des chercheurs du PAPA et donne aussi accès aux outils modernes plus performants utilisés en analyse de politique agricole ;
- Une recherche compétitive basée sur la performance est un mécanisme de création de financement pour le PAPA à travers la collaboration entre différents partenaires de recherche.

b- Menaces

Le Programme Analyse de la Politique Agricole, dans ses activités rencontre des obstacles qui empêchent d'atteindre les objectifs à lui assignés. Il s'agit entre autres :

- Manque ou insuffisances de lois qui encadrent les politiques agricoles au Bénin. Au Bénin, on fait des orientations mais on ne veut pas légiférer. Ceci fait que le PAPA ne peut pas saisir du gouvernement pour l'application ou la prise en compte des résultats de ses activités. Les efforts de contribution du PAPA à la réduction de l'insécurité alimentaire deviennent non utilisés. Or, la consommation d'un bien selon la théorie économique, permet aux structures productives de ce bien de continuer leurs activités et de s'étendre (OLOUKOÏ, 2009) ;
- Il y a une force du PAPA qui pourrait devenir un obstacle. La prédominance du financement externe de ses activités peut avoir comme conséquence un financement non fiable à long terme et une perte de contrôle de la structure par l'Etat. A cette allure, le programme sera une institution nationale qui servirait seulement à l'extérieur alors que nos politiques agricoles souffrent du manque de cohérence ; ainsi les objectifs conduisant à la création du PAPA ne seront pas atteints ;
- Une autre menace qui ne hausse pas la réputation du PAPA, est l'inexistence d'un creuset d'échange instauré par l'Etat qui rassemble le PAPA, le MAEP, les agences internationales, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), le secteur privé, la communauté scientifique, les producteurs et même les consommateurs qui sont impliqués dans le secteur agricole. Etant donné que les ateliers organisés à cet effet ne

rassemblent pas toute cette gamme, l'institution ne peut pas partager ses expériences en vue d'acquérir des connaissances utiles à l'amélioration de ses prestations.

1.3.2. Diagnostic des problématiques

Le tableau 4 regroupe les contraintes du PAPA qui nous ont permis de faire le choix de notre sujet d'enquête. Ainsi à chaque contrainte correspond une problématique.

Tableau 4 : regroupement des contraintes pour déterminer des problématiques possibles

N° d'ordre	Contraintes	Problématiques	Priorisation des problématiques	Problématique dominante	Formulation du sujet de recherche
1	- faible connaissance du mécanisme de fixation du prix plancher et du prix d'achat des produits d'anacarde ; - faible notion du système de stabilisation et du soutien de prix des produits agricoles d'exportation ; - faible connaissance des causes des vices liés aux prix des produits d'anacarde observé chaque année et tout au long des campagnes malgré la mise en place des politiques de prix appliquées à la filière anacarde.	Problématique de la notion des politiques de prix des produits agricoles d'exportation en particulier les produits d'anacarde	Problématique des politiques de prix appliquées à la filière anacarde au Bénin	Problématique des politiques de prix appliquées à la filière anacarde au Bénin	Analyse de l'application des politiques de prix à la filière anacarde au Bénin
2	- manque des moyens financiers ; - manque des outils informatiques modernes.	Problématique des moyens matériels et financiers	Problématique de manque de moyen financier		
3	Personnel insuffisant	Problématique de ressource humaine	Problématique de manque de ressource humaine		

Source : les auteurs (2015)

CHAPITRE 2 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

Dans ce chapitre, il sera présenté la problématique et justification du sujet, les objectifs, la revue de la littérature et la méthodologie de l'étude.

2.1. Cadre théorique de l'étude

2.1.1. Problématique, objectifs et hypothèses

2.1.1.1 *Problématique*

Le secteur agricole du Bénin a contribué en moyenne pour 36% au PIB sur la période de 1999-2002, pour 90% des recettes d'exportations d'origines intérieurs et occupe plus de 65% de la population active (MAEP 2003). Malgré la diversité de la production agricole, l'agriculture a de plus en plus de difficulté à jouer son rôle de locomotive de l'économie. Les filières agricoles d'exportations en général sont fréquemment ébranlées par des crises souvent liées aux fluctuations des coûts mondiaux et du dollar. Elles peuvent durer plusieurs années, induire une instabilité des prix aux producteurs et sont susceptibles d'affectés son niveau global de production. La filière anacarde n'y échappe pas. Au plan économique, le pays espère dans les prochaines années accroître la production en quantité et en qualité pour améliorer ses capacités exportatrices afin de générer des devises. Au plan social il est attendu de la culture de l'anacarde, le recul de la pauvreté aggravée par les difficultés enregistrées dans la filière cotonnière. Au plan environnementale, la culture de l'anacarde devra permettre de reconstituée très rapidement les espaces agricoles dégradés par la culture extensive du coton et d'autres produits agricoles.

L'avantage du Bénin par rapport aux autres pays exportateurs (Inde, Brésil, Vietnam, Tanzanie, Guinée-Bissao, Côte-d'Ivoire, Kénia, Nigéria, Mozambique) réside dans la qualité de ces noix et la possibilité de développer rapidement des marchés biologiques et des marchés spécifiques aux Etats-Unis et en Europe comptent tenu des relations entretenues avec la diaspora. Cette situation suppose la mise en place d'un accompagnement technique aux acteurs pour garantir la qualité de la production pour une compétitivité du Label Bénin sur le marché des noix et de ses dérivés. Malgré cette situation favorable, beaucoup de contrainte freinent encore la filière. Le mode d'organisation du marché de la collecte des noix comporte des lacunes. Mais une expérience pilote relativement concluante d'achats groupés a été réalisés au cours de la dernière campagne. Pour apporter quelques solutions aux handicaps qui

freinent le développement de la culture d'anacarde au Bénin, le gouvernement a fait l'option de conduire le Bénin au rang des pays émergent. Cela induit:

- ✓ La relance de l'activité économique et l'accélération de la croissance économique.
- ✓ La création d'un environnement favorable aux investissements en général et ceux de nature agro-industrielle en particulier.
- ✓ L'adoption d'un système financier correspondant aux réalités du secteur agricole.

En effet la commercialisation n'a jamais été aisée ni pour les acheteurs ni pour les producteurs, malgré la fixation des prix dans une certaine amplitude pour une période donnée par le gouvernement pour suivre le déroulement des campagnes commerciales. La fluctuation des prix observée chaque année et tout au long des campagnes est devenue depuis quelques années, un phénomène récurrent dans notre pays. Il y a donc lieu de poser des questions. Ainsi face à ces problèmes observés dans la filière anacarde, l'Etat a mis en place des politiques de prix suivi de leurs instruments dans le but d'atténuer la fluctuation des prix et de renforcer le climat de partenariat et d'affaire entre les différents acteurs de la filière (producteurs, transformateurs, acheteurs et exportateurs). Malgré la mise en œuvre des politiques de prix par l'Etat dans ladite filière, nous observons toujours la persistance de certains vices liés aux prix chaque année et tout au long des campagnes.

Face à ces problèmes il nous a paru nécessaire d'élaborer notre thème de recherche sur << L'ANALYSE DE L'APPLICATION DES POLITIQUES DE PRIX A LA FILIERE ANACARDE AU BENIN >>. Ainsi les questions spécifiques que nous nous sommes posées sont :

- Quels sont les effets des politiques de prix mise en oeuvre sur la filière anacarde au Bénin ?
- Les instruments et moyens (financiers et humains) utilisés dans la mise en œuvre des politiques de prix appliquées à la filière anacarde au Bénin sont-ils ceux réellement adaptés aux objectifs visés ?

2.1.1.2. Objectifs et hypothèses

a- Objectifs

- **Objectif général**

L'objectif général de cette étude est d'analyser l'application des politiques de prix à la filière anacarde au Bénin.

- **Objectifs spécifiques**

Spécifiquement cette étude vise à :

- ✓ Apprécier les effets des politiques de prix mise en œuvre sur la filière anacarde au Bénin.
- ✓ Analyser la capacité des instruments et moyens (financiers et humains) des politiques de prix utilisées pour atteindre les objectifs visés dans la filière anacarde au Bénin.

b- Hypothèses

Le présent travail est soutenu par deux hypothèses à savoir:

- ✓ Les politiques de prix appliquées à la filière anacarde contribuent positivement au renforcement du climat de partenariat commercial entre les différents acteurs de ladite filière.
- ✓ Les instruments et moyens (financiers et humains) utilisés dans la mise en œuvre des politiques de prix appliquées à la filière anacarde au Bénin ne sont pas souvent adaptés aux besoins et circonstances.

2.1.2. Revue de la littérature

2.1.2.1. Clarification des concepts de bases

- **Politique :**

Selon Egulu et Ebanyat (2000 : cité par QUENUM Y.(2008)), une politique est un ensemble de moyens et de directives utilisés par un groupe de personnes ou d'institutions pour atteindre un but ou résoudre un problème à travers un ensemble d'activités définies. Dans notre contexte, une politique est un ensemble de mesures prises par le gouvernement en vue d'atteindre un objectif précis. Elle est une orientation qui est déclinée en un ou plusieurs

programmes d'actions au moment de sa mise en œuvre pratique. Il y a lieu donc de faire la distinction entre politique et programme.

• **Politique agricole :**

Les politiques agricoles selon Herbel et al (2003 : cité par Dr QUENUM Y.(2008)), sont l'ensemble des décisions prises par l'Etat pour orienter l'activité du secteur et son développement sur le moyen et le long terme en modifiant les structures productives et en définissant les règles du jeu de la concurrence. Sans substituer ces propres choix à ceux des entreprises, c'est à l'Etat qu'il revient de construire un cadre qui définit les règles de la concurrence et oriente l'activité des opérateurs économiques en faveur d'un développement du secteur sur le moyen et le long terme; en d'autres termes mettre en place une politique agricole incitative.

Selon Timmer et al (1983 :cité par QUENUM Y.(2008)), la politique agricole est l'ensemble des efforts déployés par le gouvernement pour influencer les agriculteurs, les consommateurs et les agents de commercialisation des produits agricoles en vue d'améliorer l'alimentation des populations, la répartition des revenus, la protection contre la famine et les pénuries alimentaires, et d'accélérer la croissance de la production nationale. Il s'agit pour l'Etat :

- D'identifier des instruments politiques qui pourront modifier les décisions des ménages de façon à ce que les objectifs de la société soit réalisés ;
- Parvenir à concilier les intérêts des producteurs et des consommateurs

Ces mesures permettent d'influencer les décisions de production agricole pour augmenter la quantité de nourriture produite. Une bonne politique agricole se concentre au moins sur la création d'emploi, les incitations à la production et un investissement important dans les infrastructures agricoles.

• **Politique de prix des produits agricoles :**

Selon ELLIS Franck (1996 : cité par QUENUM Y.(2008)), est l'une des dimensions de la politique agricole. Il s'agit des mesures visant à protéger le producteur ou le consommateur contre les commerçants parasites, stabilisés ou accroître les prix bord-champ, réduit le niveau de la marge de commercialisation, amélioré la structure, la conduite et la performance du marché, amélioré la qualité et la normalisation des produits agricoles et accroître la sécurité alimentaire. Elle utilise des instruments de politique d'exportation/ d'importation et/ou de

régulation des prix, et/ou en vue de stabiliser les prix à un niveau consistant et inciter ainsi à la production et à la consommation alimentaire.

- **La filière :**

Elle désigne l'ensemble des actes de production, transformation, distribution relatifs à un produit (pomme de terre, sucre, bois, etc.) ou à un groupe de produits homogènes (céréales, fruits et légumes, viande de boucherie, produits laitiers, etc.) et concourant à la satisfaction d'un même besoin final issu de la consommation (Ledent, 1986).

Dans son cours d'économie rurale, Henri de Frahan (2004) définit la filière comme « Un ensemble d'agents économiques (producteurs, négociants, transformateurs, grossistes, détaillants, et consommateurs) qui sont engagés dans différentes activités apportant à chaque étape une valeur ajoutée ». Il la compare à un pipeline ou ligne d'assemblage avec des intrants, des extrants et des valves dans lequel différentes fonctions sont exercées et de la valeur est ajoutée aux nombreuses étapes successives.

Ainsi, la notion de filière peut être considérée comme une notion souple à géométrie variable. Cette variabilité à une dimension temporelle (évolution du concept dans le temps) mais aussi technique, traduisant la diversité des objectifs de recherche et des méthodes d'analyses utilisées: analyse structurelle, analyse fonctionnelle, filière produit, filière demande finale etc.

Lebailly (2000) fait remarqué à juste titre: « Il paraît que le concept de filière et ces champs d'application diffèrent selon l'angle sous lequel on s'y intéresse et les utilisations que l'on veut en faire ».

Alors nous désignons par filière les différentes activités, utilisant la main d'œuvre physique avec les intrants et produisant les extrants avec des valeurs ajoutées, réalisées par l'ensemble des acteurs économiques que sont les producteurs, les négociants les transformateurs...

- **Instrument de politique de prix :**

C'est le moyen par lequel on atteint un résultat de politique de prix, c'est une voie qui permet d'atteindre un résultat. Par exemple nous avons : la taxe à l'exportation, le paiement compensatoire par les subventions et les emprunts, le taux de change réel, le taux d'intérêt et le taux d'inflation.

- **Objectif de la politique de prix :**

C'est le but à atteindre par une politique de prix.

- **La stabilisation du prix :**

C'est le mécanisme qui consiste à maintenir le prix dans une certaine amplitude pour une période donnée. Le principe vise à atténuer la variation erratique du prix pouvant décourager le producteur. En période de remontée des cours, l'opération consiste à freiner une envolée automatique des prix. On procède alors à un prélèvement d'une partie du prix obtenu sur le marché international qu'on aurait dû payer pour constituer une réserve de stabilisation et de soutien.

- **Le soutien du prix :**

C'est une opération qui consiste en une situation de déprime des coûts à prélever des réserves pour compléter le prix d'achat obtenu, qu'on aurait dû payer au producteur en vue de porter ce prix au minimum correspondant au moins au coût de production afin de le maintenir dans l'amplitude indiquée.

2.1.2.3. Revue théorique

Principe de la stabilisation et du soutien de prix

On ne parle de stabilisation et de soutien des prix des produits agricoles que lorsque les produits agricoles concernés ont :

- une certaine importance pour l'économie nationale,
- un fort potentiel à l'exportation ;
- des prix dictés par le marché international donc soumis à des variations selon les indicateurs du marché international.

Les mécanismes internes de soutien évitent le recours au trésor national en cas de crise pour soutenir le prix à payer au producteur. Ceci est d'autant plus important parce que la plupart de nos économies ont de difficultés de trésorerie. L'intervention de l'Etat ne peut être considérée comme la solution exclusive et définitive aux problèmes de crises cycliques qui secouent périodiquement le marché international et ce d'autant que dans le cadre de la diversification plusieurs cultures sont à promouvoir.

Contrainte du marché international

Les prix de vente des produits transformés sont en relation directe avec leur intégrité matérielle. C'est-à-dire que les produits qui conservent la forme entière initiale de la noix de cajou sont ceux qui ont une valeur marchande plus élevée. Les produits brisés sont moins cotés. Il est à noter qu'à la fin du processus de transformation des noix d'anacarde en amandes de cajou, le pourcentage des produits finis entiers "blanc entier" "blanc écorché" "blanc écorché en morceaux" "blanc en morceau" "brisures" détermine la qualité du produit. L'obtention d'un pourcentage élevé de produits à haute valeur marchande pourrait se faire si des procédures opérationnelles non exhaustives suivantes étaient mises en œuvre au cours de la transformation des noix en amandes : La récolte des noix d'anacarde, la manipulation et le convoyage à l'usine de traitement sont effectués de manière à limiter l'ébrèchement des coques et les casses d'amande. Les lots de noix d'anacarde mis en transformation sont composés de noix triées, de taille uniforme et bien calibrée, non brisées au départ. Les conditions techniques de la transformation sont bien étudiées, efficaces et optimales (chauffage, mixage, mélange, etc.).

Il est donc clairement établi que le fondement du prix, c'est la disponibilité du produit en qualité et en quantité conforme aux besoins et exigences des consommateurs. Un Etat qui veut donc gagner des parts de marché doit professionnaliser chacun des maillons de la chaîne du secteur. D'où l'importance de la chaîne des valeurs. (QUENUM Bienvenue Magloire).

En considérant que la finalité de la production des noix brutes, est d'alimenter les usines au plan local et/ou international, il est nécessaire d'envisager depuis la production de professionnaliser le secteur à travers la mise en place de la démarche de qualité. A cet effet, le Bénin dispose d'une gamme variée de normes, on peut citer :

- La norme ISO 9001 V 2000 décembre 2000

La norme ISO 9001 V 2000 spécifie les exigences pour un système de management de la qualité qui peuvent être utilisées par l'organisme en interne ou à des fins de certification ou contractuelles. Il porte sur l'efficacité du système de management de la qualité à satisfaire les exigences des clients surtout des marchés internationaux.

- **La norme FDX 50-183 juillet 2002 : Ressources humaines dans un système de management de la qualité**

Le document propose des définitions des principaux concepts relatifs au management des ressources humaines et plus particulièrement au management des compétences. Il fournit des recommandations pour faciliter la mise en œuvre des dispositions des normes ISO 9000 V 2000 sur ce sujet.

- **La norme FD X 50- 174 Septembre 1998 : Evaluation de l'efficacité d'un système qualité**

Cette norme fournit des lignes directrices sur l'évaluation de l'efficacité d'un système qualité avec la définition de l'approche d'évaluation sous la forme d'une grille, la démarche pour la construire et la façon de l'utiliser.

2.1.2.3. Revue empirique

• **Commercialisation des noix d'anacarde au Bénin**

Le système actuel de commercialisation des noix d'anacarde est complexe. Ainsi, plusieurs acteurs existent entre le producteur et les négociants Indo-Pakistanaïes. On distingue les producteurs qui participent à la production ; les courtiers qui travaillent pour le compte d'un collecteur, d'un grossiste ou d'un exportateur ; les semis-grossistes ; les grands grossistes et les exportateurs. (Confer annexe 8).

La principale unité de mesure est le kilogramme. Les instruments de mesure sont les pesons, les balances et les sacs. Il existe une gamme variée d'unités de mesure locales en fonction des localités et de la culture des populations.

Les circuits de distribution concernent un seul produit, la noix brute. Plusieurs acteurs y interviennent. On distingue les producteurs, les organisations professionnelles, les commerçants ou acheteurs et les exportateurs. Les associations professionnelles paysannes regroupent les UCP (Union Communale des Producteurs), les OP (Organisations Paysannes), les services de courtage comme Agro Services Conseil de Dassa-Zoumé qui négocient directement la commercialisation des produits des producteurs qu'elles représentent avec les exportateurs ou les grossistes pour leur garantir des meilleurs prix. Les commerçants regroupent les opérateurs tels que les collecteurs, les semi-grossistes, les grossistes (Offre National, 2003).

Au Bénin, la campagne de commercialisation s'ouvre officiellement au cours du mois de mars. La période officielle de l'exportation de l'anacarde au Bénin est fixée chaque année par le gouvernement et généralement comprise entre le 15 mars et le 15 octobre (JITAP, 2003). Les entreprises exportatrices localisées sur le territoire national démarrent officiellement leurs opérations au niveau du port de Cotonou. Mais les autres acteurs (producteurs, collecteurs, courtiers, grossistes) démarrent déjà les transactions en janvier à l'intérieur du Pays.

La commercialisation des noix d'anacarde suit au Bénin des circuits non officiels. La multiplicité des réseaux de commercialisation, au fonctionnement indépendant, entraîne une forte concurrence sur le terrain ; ce qui, parfois favorise la hausse des prix aux producteurs (Singbo et al, 2004).

✚ Historique de la stabilisation et de soutien de prix au Bénin

Depuis l'ère coloniale, la nécessité de la mise en place d'un dispositif de stabilisation et de soutien interne à l'agriculture a été perçue. Dans ce sens des mécanismes pour atténuer les caprices des cours mondiaux des produits tropicaux destinés à l'exportation furent élaborés et mises en vigueur. Le besoin d'une fonction de stabilisation et de soutien des prix des produits agricoles s'est fait sentir dès l'introduction des cultures de rente dans les économies des colonies d'Afrique d'alors. A cette période, il avait été créé dans l'ex-Dahomey un organisme dénommé la Société Indigène de Prévoyance, de secours et de prêt mutuel (SIP). Cette société avait pour but d'assurer le crédit agricole et de stabiliser les prix des produits à l'exportation. Aux lendemains de l'indépendance, par suite des aléas dus à la conjoncture internationale, il a été mis en place en mars 1961, le Fonds de Soutien des prix à l'exportation. C'était en fait un compte ouvert dans les livres du trésorier payeur du Dahomey. Par souci d'efficacité, ce fonds a été transformé en 1967 et est devenu Fonds Autonome de stabilisation et de Soutien des prix des produits à l'exportation. Cette structure n'a pas eu plus de réussite que ses prédécesseurs. Ce qui a conduit en 1972 au transfert de ses activités à la SOCAD (Société de Commercialisation Agricole du Dahomey). Mais les difficultés de gestion d'une caisse unique où cohabitent des fonds destinés à des missions aussi variées que la commercialisation des produits agricoles, le fonctionnement courant et la stabilisation des prix ont conduit à nouveau au transfert du fonds de la tutelle de la SOCAD.

En 1975, il a été institué un organisme autonome sous la dénomination de Fonds autonome de Stabilisation et de soutien des prix des produits agricoles (FAS). Dans le cadre de la restructuration des Entreprises d'Etat en 1982, la SONAPRA est née de la fusion

du FAS et de la SOCAD, et investie de la mission de promotion de la filière coton au Bénin. Le FAS a été alors dissout et ses activités transférées à une Direction intégrée à la SONAPRA dénommée Direction de la Caisse de Stabilisation et de soutien des prix des produits agricoles. Aussi avaient-ils toujours existé, depuis la période coloniale, sous des formes et dénominations diverses, des organismes chargés de gérer les risques liés aux fluctuations des prix de ces produits et en l'occurrence pour le coton au Bénin, devenu aujourd'hui, la principale culture industrielle du Bénin. Les succès enregistrés au sein de la filière du coton sont dus surtout à la mise en œuvre des règles de stabilisation contenant des clauses incitatives à la production.

L'exemple du coton a fait écho au point où, aujourd'hui, il s'avère indispensable de concevoir et de mettre en place un mécanisme de soutien interne au sein des filières agricoles d'exportation pour la pérennisation de celles-ci et surtout pour maintenir les producteurs au sein des activités agricoles. Le contexte de libéralisme actuel exige que les structures de gestion des mécanismes de soutien soient pensées en conséquence.

2.2. Méthodologie de l'étude

Nous aborderons ce volet en développant d'abord les outils de collectes des données et ensuite les techniques d'analyses et de traitement des résultats

2.2.1. La recherche documentaire

La recherche documentaire est faite dans divers centres et institutions tels que: la bibliothèque et centre de documentation de la Faculté des Sciences Agronomiques (BIDOC), le centre de documentation de l'Office Nationale de Soutien des revenus agricoles (ONS), le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), le Ministère de l'Industrie, de Commerce (MIC) et le centre de documentation de l'Institut Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE).

Les données secondaires ainsi utilisées dans le cadre de cette étude, proviennent:

- Des recherches sur les sites internet ;
- De certains anciens mémoires rédigés.

2.2.2. Le questionnaire de recherche

Il comporte un ensemble de questions réparties entre différentes variables identifiées dans le but de collecter les informations permettant de vérifier les hypothèses formulées ultérieurement.

2.2.3. Les techniques d'analyses et de traitement des résultats

Cette partie est consacrée à la vérification mathématique des hypothèses formulées plus haut. Pour ce faire, le traitement et l'analyse des informations ont été fait en tenant compte du type d'informations collectées. Le traitement et l'analyse des informations sont faits en utilisant le logiciel Word et EXCEL. Le choix des outils d'analyses et de traitement des informations ont été fait en conséquence.

- **Hypothèse 1**

Enoncé de l'hypothèse

Les politiques de prix appliquées à la filière anacarde contribuent positivement au renforcement du climat de partenariat commercial entre les différents acteurs de ladite filière.

Elle sera vérifiée par une analyse basée sur le résultat de l'application des politiques de prix à la filière anacarde au Bénin.

- **Hypothèse 2**

Enoncé de l'hypothèse

Les instruments et moyens (financiers et humains) utilisés dans la mise en œuvre des politiques de prix appliquées à la filière anacarde au Bénin ne sont pas souvent adaptés aux besoins et circonstances.

Elle sera vérifiée par une analyse basée sur les limites des politiques de prix appliquées à la filière anacarde au Bénin.

CHAPITRE 3 : RESULTATS ET DISCUSSION

Ce chapitre fera l'objet d'une explication empirique des politiques de prix appliquées à la filière anacarde au Bénin; l'analyse des résultats; la clarification des hypothèses suivie des limites et suggestions.

3.1. Les politiques de prix appliquées à la filière anacarde au Bénin

Ces politiques regroupent la politique de stabilisation de prix et la politique de soutien de prix.

3.1.1. Les objectifs et les instruments des politiques de prix appliquées à la filière anacarde

Le tableau 5 nous présente les objectifs des politiques de prix appliquées à la filière anacarde au Bénin suivi de leurs instruments. Nous déduisons donc de là que, pour atteindre un ou des objectifs donnés le gouvernement utilise des instruments appropriés.

Tableau 5 : Synthèse des objectifs des politiques de prix appliquées à la filière anacarde au Bénin avec leurs instruments.

	LES POLITIQUES DE PRIX APPLIQUEES A LA FILIERE ANACARDE AU BENIN : Politique de stabilisation et de soutien de prix.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Stabiliser les prix aux producteurs agricoles en vue de réduire les incertitudes ; - Fixer le prix plancher aux producteurs ; - Aider les producteurs à fixer le prix d'achat ; - Prélever des taxes sur la filière en vue de financer les investissements dans la filière ; - Soutenue le prix d'achat des producteurs afin d'atteindre le prix minimum convenue ; - Protéger les producteurs contre les commerçants parasites ; - Réduire le niveau de la marge de commercialisation.
INSTRUMENTS	<ul style="list-style-type: none"> - La taxe à l'exportation ; - Le paiement compensatoire par les subventions et les emprunts ; - Le prélèvement d'une partie du prix obtenu sur le marché international ; - Prix minimum ; - Prix maximum ; - Taux de change réel, - Taux d'intérêt ; - Taux d'inflation ; - Le mécanisme de fixation du prix plancher et du prix d'achat aux producteurs avec des modèles réalistes.

Source : MAEP, 2007.

3.1.2. Les moyens financiers et humains utilisés pour atteindre les objectifs fixes

Les acteurs de la profession agricole à la base au Bénin sont constitués d'environ 550.000 exploitants agricoles jouant le rôle d'encadrement technique des producteurs. (MAEP, 2008). Quant- aux moyens financiers, ils viennent de la part du financement alloué au MAEP par le gouvernement dans le fonctionnement national.

3.1.3. Application des politiques de prix appliquées à la filière anacarde au Bénin

3.1.3.1. La politique de stabilisation de prix

Les acquis des études et mécanismes antérieurs aux seins de la filière coton ont permis à l'Etat d'élaborer un mécanisme de stabilisation de prix pour servir de support aux acteurs de la filière anacarde dans leurs prises de décision. Ce mécanisme est basé sur le système de taux d'inflation, taux d'intérêt et de taux de change réel.

a- les principes de mécanisme de stabilisation de prix au Bénin

Les principes de base qui sous-tendent le mécanisme de stabilisation de prix sont les suivants :

- l'applicabilité des règles à toutes les fonctions et à tous les acteurs de la filière ;
- la garantie de l'achat de toute la production par les transformateurs et les exportateurs quelles que soient les conditions du marché international ;
- la garantie de la vente de toute la production par les producteurs ;
- le principe de deux prix : la garantie d'un prix plancher pour tenir compte du compte d'exploitation du producteur et la détermination d'un prix d'achat qui tient compte des conditions du marché international ;
- le partage des avantages et des risques de la filière ;
- le principe de la complémentarité et de la solidarité des acteurs ;
- le principe de la séparation des fonctions pour une professionnalisation comme dit plus haut (distinguer les structures techniques opérationnelles de celles de concertation, de gestion et d'études) ;
- une gestion paritaire du mécanisme de stabilisation entre l'état et les acteurs privés.

b- Le fonctionnement du système de taux d'inflation, taux d'intérêt et de taux de change réel

La stabilisation est un mécanisme qui se fait en période de remontée des coûts. Elle est une opération qui consiste à freiner une envolée automatique des prix. On procède alors à un prélèvement d'une partie du prix obtenue sur le marché international qu'on aurait dû payer pour constituer une réserve. Ainsi pour y arriver l'Etat utilise le système de taux d'inflation et de taux d'intérêt pour pouvoir connaître à chaque instant s'il y a la remontée du coût sur le plan du marché international. Au cas où il y a la remontée du prix, l'Etat utilise par conséquent le système de taux de change réel pour prélever une partie du prix obtenue sur le marché international. Cette partie du prix prélevée est reversée à la structure chargée de l'exercice de la fonction de stabilisation et de soutien de prix dans la filière anacarde destinée à soutenir le prix d'achat minimum garantie. Ces systèmes sont basés sur deux prix que sont :

- le plancher fixé par l'Etat ;
- le prix d'achat fixé par les producteurs.

3.1.3.2. La politique du soutien de prix

Les acquis des études et mécanismes antérieures au sein de la filière coton, ont permis à l'Etat d'élaborer un mécanisme de soutien de prix pour servir de support aux acteurs de la filière anacarde dans leur prise de décision. Ce mécanisme est basé sur le système de taxe à l'exportation.

a- Les principes de mécanisme de soutien de prix

Les principes de base qui sous-tendent le mécanisme de soutien de prix sont les suivants :

- la garantie d'un prix d'achat minimum aux producteurs de l'anacarde annoncé en début de campagne de commercialisation ;
- la contribution des acteurs, en cas de bénéfices à la constitution des réserves de stabilisation ;
- le maintien d'une fonction de stabilisation au sein de la filière afin que tous les acteurs partagent, à la hauteur de leurs moyens, les risques et les profits.

b- Le fonctionnement du système de taxe à l'exportation

Le système consiste à instituer une taxe de soutien à l'exportation d'anacarde brut et les produits dérivés (amandes blanches, amandes torréfiées, jus de pomme, baume etc.). Cette taxe qui est perçue au cordon douanier sur les exportations de noix brutes d'amandes blanches et torréfiées est reversée à la structure chargée de l'exercice de la fonction de stabilisation et de soutien de la filière anacarde. Elle est destinée à soutenir le prix d'achat minimum garanti en combinaison avec la réserve de stabilisation. Elle constitue la prime payée par les acteurs pour se couvrir d'un risque éventuel de la chute des cours mondiaux. En cas de déprime des cours cette prime est destinée à soutenir le prix d'achat de manière à garantir l'équilibre de la filière. Le soutien à apporter veille à l'équilibre financier du producteur et le maintien au sein de la filière en lui évitant toute désaffection.

L'Etat n'interviendrait qu'en cas d'insuffisance des réserves constituées. Ce système présente l'avantage d'être simple de gestion. Il fonctionne comme dans un système d'assurance où l'assuré paye une prime pour se couvrir en cas de sinistre. Les assurés dans le cas d'espèce sont les acteurs de la filière. En cas de sinistre ce sont tous les acteurs qui sont couverts. La taxe à l'exportation est basée sur deux prix que sont :

- le prix plancher aux producteurs;
- le prix d'achat aux producteurs.

Le niveau global de la taxe de soutien est déterminé par la formule suivante :

$$T_x = Q_e T_i + \sum_{k=i}^n (Q_i T_i \times 1/R_i)$$

Avec :

T_x = Taxe totale à percevoir,

Q_e = Quantité d'anacarde brut exporté,

T_i = Taxe par kilogramme d'anacarde exporté,

Q_i = La dérivée de nature i (amandes blanches, amandes torréfiées, jus de pomme, baume),

R_i = Rendement de la dérivée i.

Source : ONS-Bénin

c- Enoncé de la règle de soutien de prix

Le mécanisme de soutien de prix est basé sur la confrontation entre le prix plancher et le prix d'achat. Si le prix d'achat obtenu est supérieur au prix plancher, alors il y a abondamment des réserves de stabilisation. A l'inverse, si le prix d'achat obtenu est inférieur au prix plancher aux producteurs alors le prix aux producteurs doit être soutenu.

d- Soutien du prix aux producteurs

A la différence de ce qui figure au paragraphe précédent, si la marge dégagée est négative, alors il y aura débours des réserves de stabilisation pour compenser le gap généré et ceci à la concurrence des réserves disponibles. En cas d'insuffisance des réserves, l'Etat pourra subventionner la filière ou faire recours aux emprunts.

3.1.4. Les prix planchers aux producteurs

3.1.4.1. Le prix plancher aux producteurs au niveau communal

Le prix plancher aux producteurs d'anacarde est défini comme celui qui lui permet de couvrir au moins ses charges de production. Il est le prix minimum au-dessous duquel le producteur ne peut descendre.

• Les paramètres déterminants du prix plancher aux producteurs

L'Etat détermine, le prix plancher aux producteurs en tenant compte des paramètres ci-après :

- les coûts obtenus par enquête auprès des producteurs en milieu paysan pour la main d'œuvre nécessaire à la culture de l'anacarde en tenant compte des diverses opérations culturales ;
- les normes de la recherche en ce qui concerne la consommation des intrants (engrais et insecticides) et rendement moyen en station ;
- l'amortissement du petit outillage obtenu par enquête auprès des producteurs ou tout autre service compétent en la matière ;
- et enfin l'amortissement de l'investissement de base de la plantation de l'anacarde dont la durée de vie se situe entre 20 et 25 ans.

- **La formule de détermination du prix plancher aux producteurs**

Le prix plancher au producteur est déterminé à partir de la formule ci-après :

$$Pp = \{(CMo + Ao + Ap + (Cne \times Pe) + (Cni \times Pi))\} \times 1,15 / Rn$$

Avec :

Pp = prix plancher,

CMo = coût de la main d'œuvre,

Ao = amortissement du petit outillage,

Ap = amortissement de la plantation,

Cne = consommation normée de l'engrais à l'hectare,

Pe = prix du kilogramme d'engrais vendu à crédit,

Cni = consommation normée d'insecticide à l'hectare,

Pi = prix du litre d'insecticide vendu à crédit,

Rn = rendement moyen en station en tonne par l'hectare.

15% étant la marge bénéficiaire accordée au producteur.

Source : ONS-Bénin

3.1.4.2. Le mécanisme de fixation du prix plancher du noix d'anacarde au niveau national

Selon l'ONS, le mécanisme de fixation du prix plancher est uniforme d'une année donnée à une autre. Ainsi dans le cadre de notre étude les données collectées et compilées de l'enquête de 2012-2013 par l'ONS sont utilisées pour montrer le fonctionnement de ce mécanisme. Ces données sont collectées dans les communes très favorables aux vergers d'anacardiens.

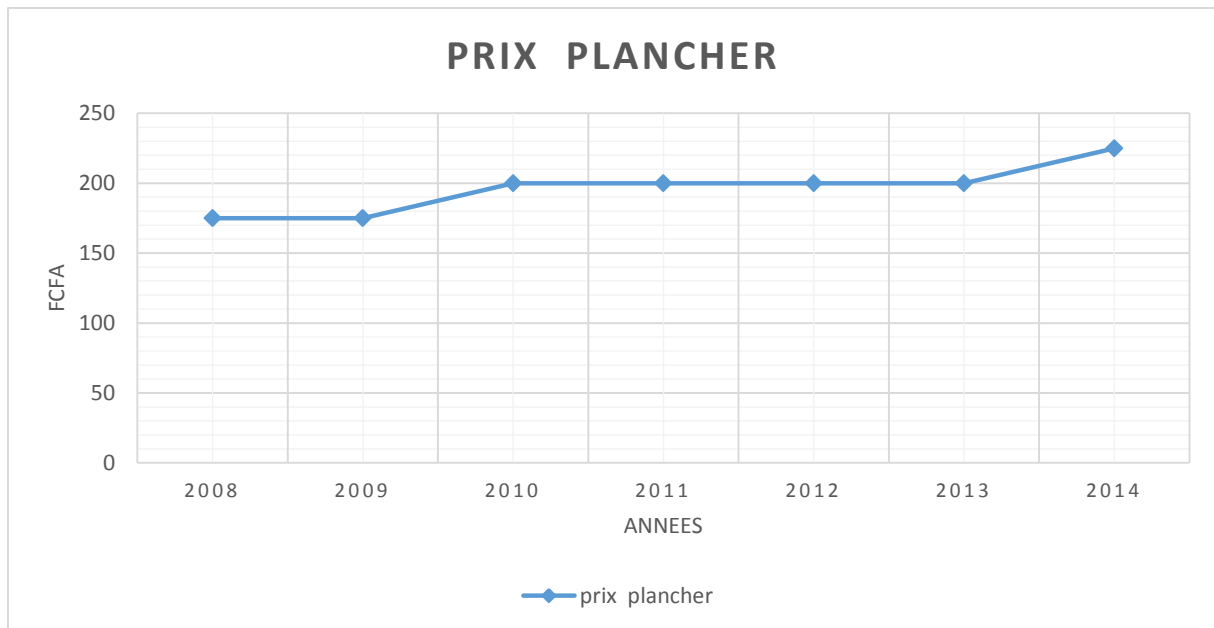
A partir des données du tableau 6 la moyenne des prix planchers minima est déterminé en faisant le cumul du prix plancher au niveau de chaque commune divisé par le nombre total de communes. Ainsi la moyenne des prix planchers varie entre 190 et 228F/kg, pour les niveaux de 0 à 20% de marge bénéficiaire. Ces montants correspondent au prix de revient moyen et au prix de revient majoré de 20% comme marge bénéficiaire.

Tableau 6 : les prix planchers fixés par l'Etat aux producteurs d'anacarde au cours de la campagne 2012-2013 dans les communes très favorables aux vergers d'anacardiens.

Commune	Prix de revient (FCFA)	Prix plancher avec 0% bénéfice (FCFA)	Prix plancher avec 5% bénéfice (FCFA)	Prix plancher avec 10% bénéfice (FCFA)	Prix plancher avec 15% bénéfice (FCFA)	Prix plancher avec 20% bénéfice (FCFA)
Péhunco	354	354	372	389	407	425
Kalalé	29	29	30	32	33	35
N'Dali	348	348	365	383	400	418
Nikki	87	87	91	96	100	104
Pèrèrè	121	121	127	133	139	145
Bembèrèkè	216	216	227	238	248	259
Tchaourou	390	390	410	429	449	468
Bantè	390	390	410	429	449	468
Ouèssè	93	93	98	102	107	112
Savalou	82	82	86	90	94	98
Savè	113	113	119	124	130	136
Glazoué	168	168	176	185	193	202
Dassa	112	112	118	123	129	134
Bassila	207	207	217	228	238	248
Djougou	204	204	214	224	235	245
Ouaké	371	371	390	408	427	445
Djidja	75	75	79	83	86	90
Niveau moyen	190	190	200	209	219	228

Source : ONS, l'enquête de 2012-2013

Figure 1 : courbe de l'évolution du prix plancher de la noix d'anacarde au Bénin de 2008 à 2014.



Source : Nos travaux selon les données du MIC

L'analyse de la figure 1 nous montre que le prix plancher est constant de 2009 à 2010. Par contre ce prix a connu une augmentation de 25Fr en 2010 et est resté constant jusqu'en 2013 et s'est augmenté de 25Fr en 2014. Tout ceci est dû aux variations des éléments sur lesquelles se sert l'Etat pour plancher le prix d'une année à une autre.

3.1.5. Les prix d'achats fixés aux producteurs

3.1.5.1. Le prix d'achat aux producteurs au niveau communal

Le prix d'achat aux producteurs est normalement défini comme celui qui est déterminé ou calculé en fonction des paramètres affichées par le marché international sur une période convenue entre les acteurs. Il est le prix librement fixé par les commerçants locaux.

- **Les paramètres déterminants du prix d'achat aux producteurs**

Le prix d'achat est fixé par les commerçants à partir des éléments suivants. Entre autres nous avons :

- Le coût du marché mondial et les taxes à l'exportation ;
- Les prix offerts par les exportateurs ;
- L'importance de la production prévisionnelle et le nombre d'intermédiaires entre le commerçant et le producteur ;
- La concurrence entre les acheteurs ;

- Les coûts de transferts et l'état des pistes ;
- L'accès et le coût des crédits de campagne aux commerçants et aux producteurs ;
- La période et le lieu de livraison ;
- La qualité de la production ;
- La concurrence d'autres sources de revenus.

• **La formule de détermination du prix d'achat aux producteurs**

A l'étape actuelle d'organisation de la filière anacarde nationale et du fonctionnement du marché mondiale de la noix brute et de l'amande blanche, une moyenne mobile des prix d'achat pratiqués sur les cinq dernières années sera utilisée. Le prix d'achat tel que énoncé plus haut est déterminé selon l'ONS à partir de la formule ci-après :

$$P_n = 1/5 \sum_{k=i}^n (p_i)$$

Avec :

k allant de **n-1** à **n-5**,

P_n = prix d'achat en année **n** = **moyenne (p_{n-1}+p_{n-2}+p_{n-3} +p_{n-4}+p_{n-5})**,

P_{n-1} = prix d'achat en année **n-1**,

P_{n-2} = prix d'achat en année **n-2**,

P_{n-3} = prix d'achat en année **n-3**,

P_{n-4} = prix d'achat en année **n-4**,

P_{n-5} = prix d'achat en année **n-5**.

Source : ONS-Bénin

3.1.5.2. Mécanisme de fixation du prix d'achat aux producteurs de la noix d'anacarde au niveau national

Le mécanisme de fixation du prix d'achat selon l'ONS est uniforme d'une année à une autre. Dans le cadre de notre étude nous avons utilisé les données de l'enquête 2012-2013

pour montrer le fonctionnement de ce mécanisme. Les données ainsi utilisées sont collectées dans les communes très favorables aux vergers d'anacardiens.

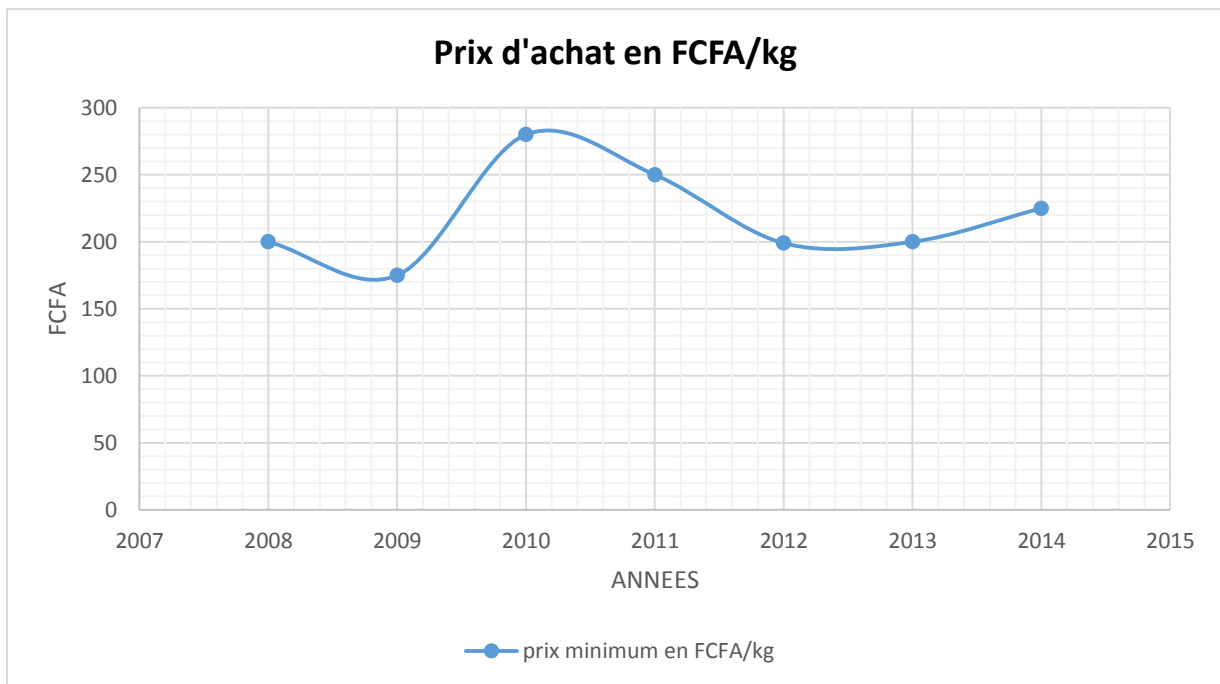
A partir des données du tableau 7 le prix d'achat minimum fixé pour la campagne 2012-2013 est déterminé en faisant le cumul du prix d'achat au niveau de chaque commune divisé par le nombre total de communes. Ainsi le prix d'achat minimum est de 199FCFA. De façon analogue, le prix d'achat maximum est de 334FCFA. La marge bénéficiaire minimum est de 5FCFA et la marge bénéficiaire maximum est de 43FCFA. L'analyse de ce même tableau nous montre que ce mécanisme de fixation de prix avantage plus les communes dont la marge bénéficiaire est négative.

Tableau 7 : les prix d'achats fixés par les producteurs au cours de la campagne 2012-2013 dans les communes très favorables aux vergers d'anacardiens.

Commune	Prix de revient(FCFA)	Prix d'achat minimum 2012 (FCFA)	Prix d'achat maximum 2012 (FCFA)	Marge bénéficiaire mini (%)	Marge bénéficiaire maxi (%)
Péhunco	354	126	217	-181	-63
Kalalé	29	200	295	86	90
N'Dali	348	224	296	-55	-18
Nikki	87	215	303	60	71
Pèrèrè	121	166	276	27	56
Bembèrèkè	216	280	320	23	33
Tchaourou	390	312	324	-25	-20
Bantè	390	246	357	-59	-9
Ouèssè	93	200	400	54	77
Savalou	82	195	403	58	80
Savè	113	200	400	44	72
Glazoué	168	158	343	-6	51
Dassa	112	173	405	35	72
Bassila	207	138	304	-50	32
Djougou	204	191	350	-7	42
Ouaké	371	186	295	-99	-26
Djidja	75	178	375	58	80
Niveau moyen	190	199	334	5	43

Source : l'ONS, enquête 2012-2013

Figure 2 : courbe de l'évolution du prix d'achat de la noix d'anacarde au Bénin de 2008-2014



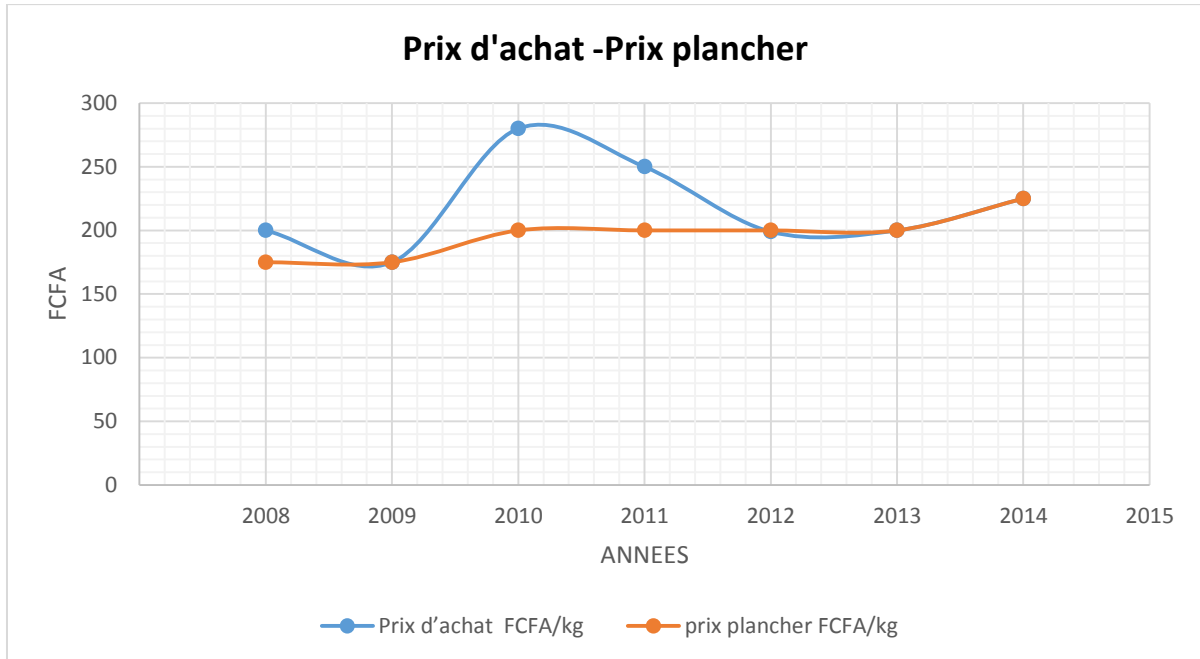
Source : Nos travaux selon les données du MIC

L'analyse de la figure 2 nous montre que de 2008 à 2012 le prix d'achat a connu de baisse et de remontée en fonction de l'année, par contre de 2012 à 2014 le prix d'achat a connu une ascension. Ceci est dû aux variations des éléments permettant aux acteurs de la filière de fixer le prix d'achat d'une année à une autre.

3.1.6. Influence du prix plancher national fixé par l'état sur le prix d'achat national fixe par les producteurs au Bénin

a- De la période de 2008 à 2014

Figure 3: courbe de l'évolution du prix d'achat et du prix plancher de la noix d'anacarde de 2008-2014



Source : nos travaux selon les données du MIC

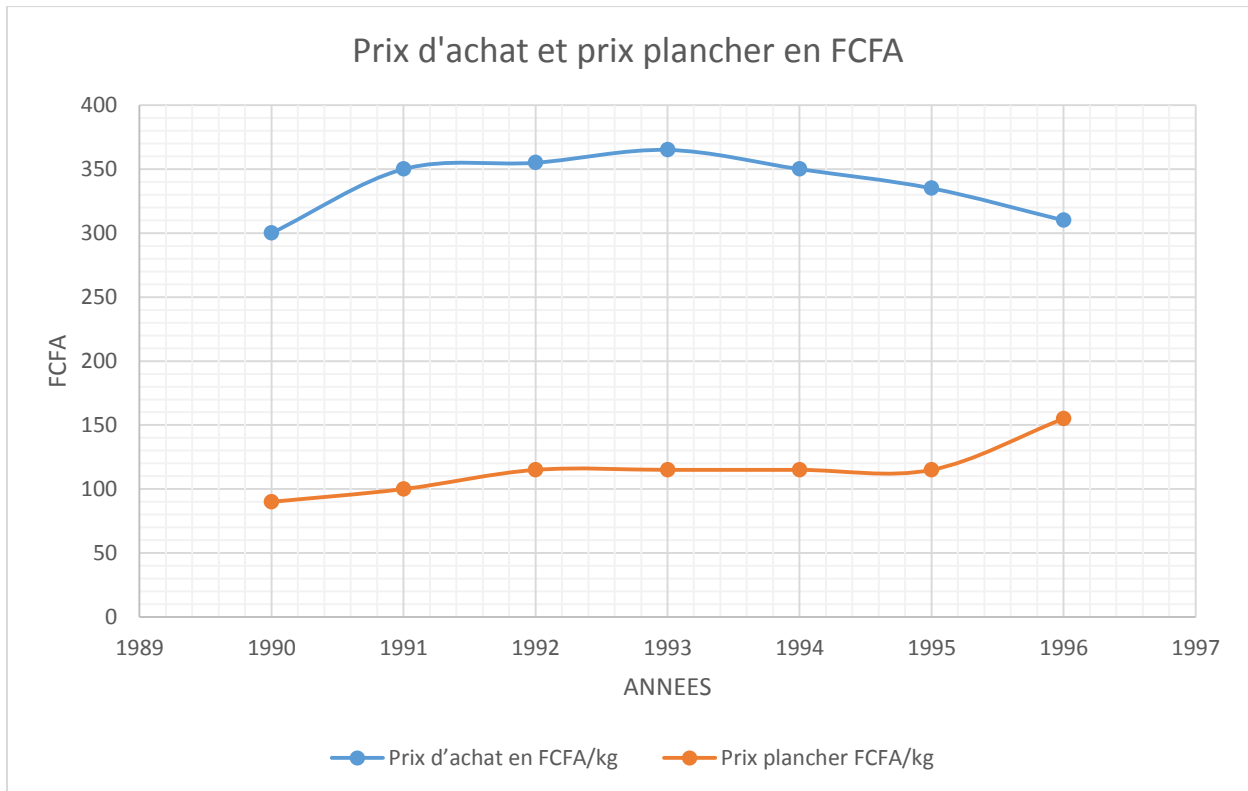
La courbe de la figure 3, nous traduit l'influence qu'exerce le prix plancher fixé par l'Etat sur le prix d'achat fixé par les producteurs de 2008-2014. Ainsi, de la figure 3 nous constatons que 2008-2009 et de 2009-2012, les prix d'achats influencent positivement les prix planchers par l'Etat. C'est-à-dire les prix d'achats sont supérieurs aux prix planchers. Par contre de 2012-2013, le prix plancher et le prix d'achat sont les mêmes.

De ces constats, nous en déduisons que les prix planchers par l'Etat de 2008-2014 ont exercé peu d'influences positives sur les prix d'achats fixés par les producteurs.

b- Vers les années 1990

Le principe qui prévoyait aussi vers les années 1990 est que le prix d'achat est fixé librement par les commerçants. La seule intervention de l'Etat est la fixation d'un prix plancher qui est le prix minimum au-dessous duquel les producteurs et les commerçants ne peut descendre. Par ailleurs, dans la documentation, il existe très peu de données sur l'évolution, du prix aux producteurs durant les années 1990. Toutefois, un document transmis par l'union des planteurs d'anacardiens du Zou (UPAZ), donne des informations sur les prix d'achats fixés et les prix planchers à partir de la campagne 1990-1996.

Figure 4 : courbe de l'évolution du prix d'achat et du prix plancher de la noix d'anacarde au Bénin de 1990-1996.



Source : nos travaux selon les données du MIC

La courbe de la figure 4, nous traduit l'influence qu'exerce le prix planché fixé par l'Etat sur le prix d'achat fixé par les producteurs de 1990-1996. Ainsi de la figure 4, nous constatons que de 1990-1996 les prix d'achats fixés par les producteurs influencent positivement les prix planchers fixés par l'Etat. C'est-à-dire que les prix d'achats sont supérieurs aux prix planchers. De ces constats, nous en déduisons que les prix planchers par l'Etat de 1990-1996 n'ont pas du tout influencés les prix d'achats des producteurs.

3.1.7. Les prix des dérivés d'anacarde

Des dérivés de l'anacarde, c'est essentiellement la noix brute qui est commercialisée d'une manière générale. La pomme en grande partie n'est pas valorisée. Une infime partie est consommée par les producteurs locaux et font l'objet de transformation par certaines femmes encore mal organisées. On retient aussi de l'analyse que la capacité de production d'amande de cajou est passée à 1730 tonnes de noix de cajou au Bénin en 2007 à cause de l'installation de l'unité industrielle AFOKANTAN dans la Commune de Tchaourou avec une capacité annuelle de 1500 tonnes de noix de cajou. Les éléments

d'appréciation liés à la fixation du prix d'achat et du prix plancher aux producteurs ainsi que leurs formules de calculs, sont les mêmes avec l'amande de karité (ONS-Bénin).

Les différentes catégories et qualités de produits issus de la transformation industrielle de l'anacarde en amande de noix de cajou : produit a, b, c, d, e, sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Le tableau 8 nous donne un aperçu relatif, aux prix des produits transformés dont la liste se trouve dans le tableau 8.

Tableau 8 : Catégories d'amande et les prix indicatifs

Produits transformés	Rendement noix tonnes/produits tonnes	Rendement produits tonnes/noix brutes tonnes	Prix FOB- US/tonnes
1-Amande de cajou	-	0,21	-
a) Blanc entier	0,3	0,063	4540
b) Blanc écorché	0,2	0,042	4320
c) Blanc écorché en morceau	0,18	0,078	4130
d) Blanc écorché en petit morceau	0,12	0,052	3380
e) Blanc en morceau	0,12	0,0252	3190
f) Blanc en brisure	0,08	0,0168	2810
2-Bome de coquille de noix-baume/CNSL	-	0,07	300

Source : QUENUM B. M., 2000

Dans le tableau 9, on constate que les revenus générés par les divers produits transformés a, b, c, e, f, et le baume pour une tonne de matière première, s'élève à 856 US. Ces revenus militent en faveur du processus de transformation de l'anacarde en amande surtout dans les pays producteurs africains dont les prix de cession de l'anacarde se situe en fonction de l'origine entre une fourchette de 300 US et 700 US par tonne, contre un revenu global de 856 US pour l'ensemble des produits transformés.

Tableau 9 : prix du kilogramme des différentes catégories d'amandes

Une tonne de noix d'anacarde	210kg d'amande de noix de cajou	Revenus en US
a) Blanc entier	63kg	286
b) Blanc écorché	42kg	181
c) Blanc écorché en morceau	37,8kg	156
d) Blanc écorché en petit morceau	25,2kg	85
e) Blanc en morceau	25,2kg	80
f) Blanc en brisure	16,8kg	47
CNSL-baume	70kg	21
Total	280kg	859

Source : QUENUM B. M., 2000

3.1.8. Plafonnement du fonds de réserve de stabilisation et de soutien

Il ne serait pas prudent de plafonner le fonds de réserve de stabilisation et de soutien de la filière anacarde du fait des fluctuations fréquentes du prix de la noix et de l'amande sur le marché international.

3.1.9. Alimentation du fonds de stabilisation et de soutien de prix

Le fonds est alimenté par :

- Une dotation initiale directe de cinq milliards de FCFA, elle comprendrait la dotation initiale de soutien de deux (02) milliards de FCFA prévue dans le plan d'action quinquennal de l'ONS adopté en Conseil des Ministres. Le reliquat de la dotation initiale proviendrait des autres acteurs de la filière anacarde sous forme de souscription liée à leur adhésion à la stabilisation et au soutien du prix ;
- Ultérieurement, par les provisions de réserves de stabilisation provenant des taxes à l'exportation prélevées au cordon douanier et le prélèvement d'une partie du prix obtenu sur le marché international.

3.1.10. Le résultat de l'application des politiques de prix à la filière anacarde au Bénin

Ce résultat de l'application des politiques de prix à la filière anacarde au Bénin ressort des données collectées et traitées. Ainsi la mise en œuvre des politiques de prix appliquées à la filière anacarde au Bénin a poussé l'Etat à:

- Elaborer un mécanisme de fixation de prix plancher et de prix d'achat aux producteurs avec des modèles réalistes ;
- Mettre en place des organismes chargés de gérer les risques liés aux fluctuations des prix des produits d'anacarde ;
- Mettre en place des mécanismes pour stabiliser et soutenir le prix des producteurs ;
- Mettre en place un fond de réserve de stabilisation et du soutien de prix aux producteurs.

Ainsi tous ceux-ci ont contribué d'une manière ou d'une autre à atténuer momentanément les caprices des coûts mondiaux de la noix d'anacarde et les fluctuations des prix; à la fixation au cours d'une campagne à une autre, d'un prix plancher et d'un prix d'achat aux producteurs permettant à tous producteurs d'avoir le profit possible; à adopter une taxe de soutien pour soutenir les prix des producteurs afin d'atteindre le prix minimum convenue; à la mise en place d'un fond de stabilisation et de soutien de prix. Tous ces faits ont renforcés le climat de partenariat d'affaire entre les différents acteurs de la filière (producteurs, transformateurs, acheteurs, exportateurs et l'Etat).

Cependant il reste à savoir si réellement les instruments et moyens des politiques de prix appliquées à la filière anacarde au Bénin sont-ils adaptés aux objectifs visés ou s'ils sont suffisants pour aider à atteindre les objectifs visés.

3.1.11. Analyse des instruments et moyens (financiers et humains) des politiques de prix appliquées à la filière anacarde au Bénin

3.1.11.1. Analyse des instruments des politiques de prix appliquées à la filière anacarde au Bénin

Ici nous avons fait l'analyse par rapport à la capacité des instruments répertoriés dans le tableau 10 pour connaître leurs efficacités à atteindre les objectifs correspondants.

De l'analyse du tableau 10 il est remarqué que :

- Pour certains objectifs, il n'y a pas d'instruments ou il y a insuffisances d'instruments pour atteindre les objectifs ;
- Pour d'autres les instruments sont capables d'amener à atteindre les objectifs.

En somme il manque d'instruments clairs et suffisants pour atteindre l'objectif des politiques de prix appliquées à la filière anacarde au Bénin.

Tableau 10 : Analyse des instruments des politiques de prix appliquées à la filière anacarde au Bénin

OBJECTIFS	INSTRUMENTS	CONCLUSION D'ANALYSE ENTRE OBJECTIFS ET INSTRUMENTS
Stabiliser les prix aux producteurs agricoles en vue de réduire les incertitudes	- Taux d'inflation ; - Taux d'intérêt ; - Le taux de change réel ;	Les instruments ici sont certes importants mais ne peuvent pas seuls permettre d'atteindre efficacement l'objectif. Il faut donc mettre en place un mécanisme qui permettra de maîtriser le coût du dollar US.
Soutenue le prix d'achat des producteurs afin d'atteindre le prix minimum convenu	- La taxe à l'exportation ; - Le paiement compensatoire par les subventions et les emprunts ; - Le prix minimum.	Les instruments peuvent permettre d'atteindre l'objectif.
- Fixé le prix plancher aux producteurs ; - Aider les producteurs à fixer le prix d'achat.	- Le prix minimum ; - Le prix maximum ; - Le mécanisme de fixation du prix plancher et du prix d'achat aux producteurs.	Les instruments ici sont importants pour atteindre les objectifs mais il faudra mettre en place un mécanisme qui permettra à tous les producteurs de comprendre ou de participer aux travaux de fixation des prix de la noix d'anacarde.
Protéger les producteurs contre les commerçants parasites.		Manque d'instruments clairs.
Réduire le niveau de la marge de commercialisation.	- Le prix minimum ; - Le prix maximum ; - Taux d'inflation ; - Taux d'intérêt ;	Les instruments ici sont importants mais ne peuvent pas seuls permettre d'atteindre l'objectif. Il faudra donc mettre en place un mécanisme. Mettre en place un mécanisme de suivi

Source : résultats de nos analyses

*3.1.11.2. Analyse des moyens humains et financiers***a- Analyse des moyens humains**

Les acteurs de la profession agricole à la base au Bénin sont constitués d'environ 550.000 exploitants agricoles pour la plupart analphabètes sans formation professionnelle. Le MAEP accuse un déficit en personnel d'encadrement. Le taux d'encadrement des exploitants agricoles se situe autour de 36 % (MAEP, 2008). Au total on peut dire que le besoin du secteur agricole en encadrement n'est pas couvert. C'est-à-dire les moyens humains alloués sont insuffisants.

b- Analyse des moyens financiers

Dans cette rubrique, il s'agira d'appréhender les différentes dépenses d'investissements et les dépenses de fonctionnement consentis au secteur agricole. Cela nous permettra de voir si les investissements agricoles ont été suffisants pour permettre d'atteindre les objectifs qu'ont leurs assignent, et pour jouer le rôle de levier de développement qu'on assigne à l'agriculture.

Du le tableau 11, on constate que la part de financement alloué au MAEP dans le fonctionnement national tourne autour de 3 %, ce qui est très faible.

Tableau 11 : Evolution des dépenses de fonctionnement global du Bénin

Années	Evolution des dépenses de Fonctionnement global		
	Fonctionnement global du Bénin (en milliards de francs CFA)	Fonctionnement global du MAEP (en milliards de francs CFA)	Pourcentage Fonctionnement global du MAEP
1998	165	4,6	2,79
1999	180,2	5	2,77
2000	220,8	6,4	2,90
2001	230,5	5,4	2,34
2002	243,3	7,1	2,92
2003	256,1	7,8	3,05
2004	306,2	8,7	2,84
2005	338,6	10,2	3,01
2006	380,9	11,3	2,97
2007	270,2	9,6	3,55

Source : MAEP, 2007

Du tableau 12, il ressort que la part annuelle des dépenses nationales allouées au secteur agricole de 1998 à 2007 varie entre 6,25% et 8,75%. Remarquons que cette part est passée de 8,07% en 1998 à 6,88% en 2007. Il y a donc une baisse de la part des dépenses.

Tableau 12: Evolution des dépenses globale pour le MAEP

Années	Evolution des dépenses globales pour le Bénin (en milliards de francs CFA)	Evolution des dépenses globales pour le MAEP (en milliards de francs CFA)	Pourcentage de l'Evolution des dépenses globales pour le MAEP
1998	282,5	22,8	8,07
1999	305,3	26,7	8,75
2000	359	25,9	7,21
2001	391,4	25,6	6,54
2002	423,2	27,7	6,55
2003	432	28,6	6,62
2004	493	32,4	6,57
2005	523,2	32,7	6,25
2006	576,6	39,8	6,90
2007	498,2	34,3	6,88

Source : MAEP, 2007

3.1.11.3. Synthèse de l'analyse des instruments et moyens (financiers et humains) des politiques de prix appliquées à la filière anacarde au Bénin

En somme nous remarquons qu'il y a :

- Le manque d'instruments clairs et suffisants pour atteindre certains objectifs visés par la politique des prix appliqués à la filière anacarde au Bénin ;
- En moyenne, la part de financement alloué au MAEP dans le fonctionnement national pour la dépense agricole est très faible. Donc on en déduit que la part de financement allouées

aux différentes filières du secteur agricole est aussi très faible par conséquent la filière anacarde ;

- Les moyens humains alloués au secteur agricole sont insuffisants. Donc on en déduit que la part des moyens humains alloués aux différentes filières du secteur agricole est aussi insuffisant par conséquent la filière anacarde.

3.1.12. Les limites des politiques de prix appliquées à la filière anacarde au Bénin

Ces limites des politiques de prix appliquées à la filière anacarde au Bénin ressortent des données collectées et traitées. Il s'agit :

- La persistance de la fluctuation des prix ;
- Le non-respect du prix d'achat fixé par les acteurs (producteurs et exportateurs) et homologuer par l'Etat ;
- Le non-respect des principes de bases organisationnelles des ventes groupées de noix brute d'anacarde ;
- Le mode de fixation des prix qui n'avantage pas tous les producteurs ;
- La taxe du soutien à l'exportation qui reste élevée ;
- Tous les producteurs n'arrivent pas à comprendre ou à participer aux travaux de la fixation des prix de la noix d'anacarde ;
- La non maîtrise du coût du dollar US empêchant l'Etat de bien jouer son rôle de stabilisation et de soutien de prix ;
- La quasi inexistence d'une fonction de soutien interne des revenus des producteurs aux seins de la filière ;
- L'imparité de la gestion du fond de stabilisation et du soutien interne aux revenus des producteurs ;
- Le manque d'instruments clairs et suffisants pour atteindre certains objectifs visés par les politiques de prix appliquées à la filière anacarde au Bénin ;
- En moyenne, la part de financement alloué à la filière anacarde dans le fonctionnement national est très faible ;
- Les moyens humains alloués à la filière anacarde sont insuffisants.

3.2. Analyse des résultats des hypothèses et vérifications

3.2.1. Clarification des hypothèses

a- Analyse des résultats de l'hypothèse 1

De façon générale, les politiques de prix appliquées à la filière anacarde au Bénin, regroupent la politique de stabilisation et la politique de soutien de prix. Le résultat des effets de ces politiques présentées plus haut dans notre étude ressort des données collectées et traitées. Ainsi l'analyse de ce résultat montre que ces politiques de prix ont contribué d'une manière ou d'une autre à atténuer momentanément les caprices des coûts mondiaux de la noix d'anacarde et les fluctuations des prix; à la fixation au cours d'une campagne à une autre, d'un prix plancher et d'un prix d'achat aux producteurs permettant à tous producteurs d'avoir le profit possible; à adopter une taxe de soutien de prix, pour soutenir les prix des producteurs afin d'atteindre le prix minimum convenu; à la mise en place d'un fond de stabilisation et de soutien de prix. Tous ces faits ont renforcés le climat de partenariat d'affaire entre les différents acteurs de la filière (producteurs, transformateurs, acheteurs, exportateurs et l'Etat).

b- Analyse des résultats de l'hypothèse 2

Les limites des politiques de prix appliquées à la filière anacarde au Bénin ressortent des données collectées et traitées. L'analyse de ces limites montre que la mise en application des politiques de prix à la filière anacarde au Bénin n'a pas pu atténuer toutes les anomalies liées aux prix dans ladite filière c'est-à-dire tous les objectifs visés dans la filière ne sont pas atteints. De cette analyse, nous pouvons déduire que les instruments et moyens (financiers et humains) mises à la disposition des politiques de prix appliquées à la filière anacarde au Bénin présentent des insuffisances ne pouvant permettre à l'Etat de concrétiser tous les objectifs visés.

3.2.2. Vérification des hypothèses

a- Hypothèse 1

Au vue de l'analyse de cette hypothèse nous sommes en mesure de conclure que les politiques de prix appliquées à la filière anacarde au Bénin contribuent positivement au renforcement d'un climat de partenariat commercial entre les différents acteurs de la filière

(producteurs, transformateurs, acheteurs, exportateurs et l'Etat). D'où la confirmation de la première hypothèse.

b- Hypothèse 2

En vertu de l'analyse de l'hypothèse 2 nous pouvons dire que les instruments et moyens (financiers et humains) mises à la disposition des politiques de prix appliquées à la filière anacarde au Bénin ne sont pas réellement adaptés aux besoins et circonstances. D'où la vérification de la deuxième hypothèse.

3.3. Les limites de l'étude et suggestions

3.3.1. Les limites de l'étude

Les limites de notre étude sont relatives à:

- L'insuffisance des moyens matériels et financiers à réduire notre mobilité pour les recherches;
- La difficulté d'accès aux informations fiables ;
- La courte durée impartie pour les recherches et la rédaction de notre mémoire.

3.3.2. Suggestions

Pour apporter une contribution à l'attente des objectifs essentiels des politiques de prix liées à la filière anacarde au Bénin, nous avons pensé, proposer à l'endroit des autorités et producteurs d'anacarde quelques recommandations :

• Envers les autorités publiques

- Mettre en place des crédits de commercialisation ;
- Renforcer les capacités des producteurs par des formations et les sensibiliser sur la vente groupée des noix de cajou ;
- Faire la garantie d'un revenu substantiel aux producteurs pour éviter sa désaffection ;
- Veiller à l'application scrupuleux du mécanisme de stabilisation et de soutien de prix en vigueur ;
- Créer un comité de gestion pour la filière, comprenant les représentants de l'Etat et les acteurs privés pour toute décision concernant la gestion du fonds ;
- Faire respecter l'unicité du prix sur tout l'étendue du territoire ;

- Maintenir une fonction de soutien des revenus des producteurs au sein de la filière afin que tous les acteurs partagent à hauteur de leur moyens les risques et profit ;
 - Faire la parité de la gestion du fonds interne aux revenus des producteurs ;
 - Aider tous les producteurs à comprendre ou à participer aux travaux de la fixation de prix à la filière anacarde ;
 - Le système de stabilisation de soutien de prix doit rencontrer l'adhésion de toutes les parties prenantes dans la filière (l'Etat, producteurs, transformateurs, exportateurs), il doit être contractuel et faire l'objet d'approbation des autorités compétentes ;
 - Mettre en place pour la politique de prix appliquée à la filière anacarde les instruments et moyens appropriés afin de pouvoir atteindre les objectifs fixés ;
 - Renforcer l'effectif du personnel d'encadrement technique à divers niveaux dans la filière anacarde
- **Envers les producteurs**
- S'adapter au mécanisme de fonctionnement de la fixation du prix plancher et du prix d'achat et respecter les règles qui en découlent ;
 - Contribuer à la constitution du fonds de stabilisation et de soutien de prix ;
 - Améliorer progressivement le système de commercialisation pour la promotion des achats groupés de la noix d'anacarde ;
 - Formaliser par les actes et accompagner l'opérationnalisation de la vente groupée ;
 - Créer un centre-ville commercial.

CONCLUSION

L'agriculture contribue à la croissance économique d'un pays et donc à son développement. L'analyse globale de la filière anacarde l'une des spéculations de l'agriculture béninoise révèle l'existence des facteurs de contre-performance et de vulnérabilité au niveau de certains maillons. La filière anacarde du Bénin est majoritairement financée par les exportateurs de produit tropicaux qui préfinancent la campagne de commercialisation de noix de cajou. Les exportateurs sont donc les véritables maîtres des prix. Ils financent toute la filière et de ce fait, ont le pouvoir de fixer le prix selon leurs intérêts. Cette situation explique la variation des prix au cours d'une même campagne et d'une campagne à l'autre. Cependant l'Etat a mis en place des politiques de prix dans cette filière pour atténuer les vices que peuvent générer la variation de prix.

Au terme de notre étude qui s'intitule : <<l'analyse de l'application des politiques de prix à la filière anacarde au Bénin>>, nos deux hypothèses émises sont confirmées. Ainsi d'une part les politiques ont affecté positivement le bon développement de la filière anacarde sur le plan commercial. Il s'agit par exemple du renforcement du climat de partenariat et d'affaire entre les différents de la filière (producteurs, transformateurs, acheteurs, exportateurs et l'Etat etc.).

D'autre part, il existe encore certaines anomalies liées aux prix qui résident dans la filière à cause de l'inadaptation réelle des instruments et moyens (financiers et humains) mises à la disposition des politiques de prix aux objectifs visés. Il s'agit par exemple de la persistance de la forte fluctuation des prix ; de la non influence du prix plancher fixé par l'Etat sur le prix d'achat aux producteurs. Cette étude nous a permis de savoir à partir de cet instant les actions à mener afin d'avoir une vue plus longue sur l'analyse des politiques de prix appliquées à la filière anacarde au Bénin et nous espérons que nos recommandations seront d'une utilité majeur pour la résolution des problèmes que rencontrent ladite filière.

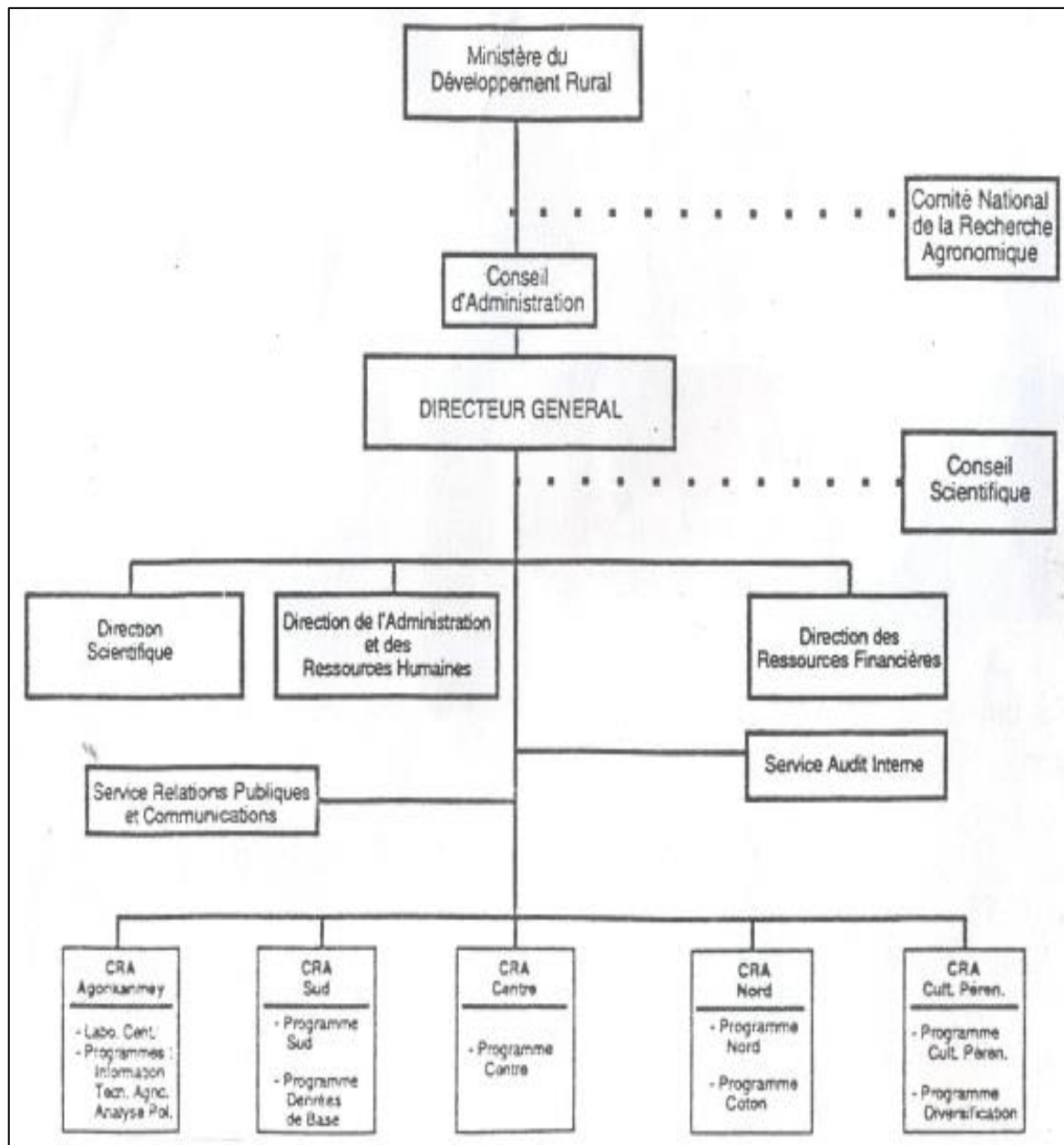
Sans prétendre avoir abordé tous les contours du sujet, nous espérons que nos suggestions sauront contribuer à la promotion de la filière anacarde au Bénin. Ainsi, nous souhaiterons que de plus grandes études soient réalisées sur les prix pour mieux percevoir la notion de l'analyse des politiques de prix appliquées à la filière anacarde au Bénin.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ✓ ADEGBOLA et al, (2005). ‘‘ Analyse des effets de la filière anacarde au Bénin : une application du tableau entrées-sorties T.E.S ‘‘ rapport final 27 p ;
- ✓ ADEGBOLA et al, (2011). ‘‘ Analyse de la performance des chaînes de valeurs de la filière anacarde au Bénin ‘‘ 79 p;
- ✓ AKPOVI A. et ALPHA-VODJI C. , (2012). ‘‘ Analyse Economique de l’incidence de la pluviométrie sur le rendement de l’ananas et le revenu des producteurs : cas de Zinvié (commune d’Abomey-Calavi) ‘‘. Mémoire pour l’obtention de la Licence Professionnelle en Economie et Gestion des Exploitations Agricoles (FASEG/UAC) 55 p ;
- ✓ Gnanglé B., (2009). ‘‘ Audit de gestion des exploitations maraichères du périmètre maraicher de Houeyiho (Cotonou) dans un contexte de changement climatique ‘‘. Mémoire pour l’obtention de DTS en Science de Gestion (UAT/Benin) 56 p ;
- ✓ HOUNGBEDJI M.C., (2009). ‘‘ Les forces et faiblesses de la politique agricole du Bénin de 1990 jusqu’à nos jours, et les défis d’avenir pour le pays ‘‘. Mémoire de maîtrise es. en Sciences Economiques (FASEG/UAC) 76 p ;
- ✓ MAEP, (2008). ‘‘ Rapport de consultation synthèse des documents de la politique du secteur Agricole au Bénin ‘‘27 p;
- ✓ OLOUKOÏ L., (2009). ‘‘ Analyse des politiques publiques agricoles au Bénin : Application du Modèle 123. Mémoire pour l’obtention du diplôme d’étude approfondie (DEA) en Macroéconomie Appliquée‘‘ (FASEG/UAC) 47 p ;
- ✓ ONS, (2009). ‘‘ Elaboration des règles de stabilisation et de soutien des prix pour la filière anacarde au Bénin ‘‘ 72 p ;
- ✓ ONS, (2012). ‘‘ Etude des prix plancher de la filière anacarde au Bénin‘‘ 72 p;
- ✓ Sossou C.H., (2004). ‘‘ La filière anacarde au Bénin. Potentialités de production et opportunités de marché ‘‘. Mémoire de fin d’étude en vue de l’obtention du diplôme d’études spécialisées en Economie et Sociologie Rurales (UCAO/Benin) 80 p.

ANNEXES

Annexe 1 : Organigramme de l'INRAB



Source : L'INRAB

Annexe 2 : Structure du prix FOB de la tonne de noix d'anacarde au Bénin (en Euro)

POSTES	MONTANT €/Tonne	Cumul €/Tonne	Pourcentage(%)
prix au producteur	419,23		76%
frais financier sur avance	30,49	449,72	6%
Exportation			
sac de jute	13,34		2%
collecte	9,6		2%
conditionnement en sac de 75 kg	6,4		1%
chargement en camion	3,2		1%
pesée bascule	1,28		0%
taxe service conditionnement	7,47		1%
taxe sur marché	2,13		0%
frais de route	2,13		0%
transport de Cotonou	16,01		3%
pont bascule Godomey	2,13		0%
agents collecte	9,3		2%
imprévus et divers	3,13		1%
mise à FOB	24,39	100,52	4%
TOTAL	550,25	550,25	100%

Source : Extrait de l'étude de faisabilité ayant précédé en 1996 le PADSE.

Annexe 3 : Synthèse des instruments des politiques de prix des produits agricoles suivis de leurs instruments.

POLITIQUE DE PRIX DES PRODUITS AGRICOLES AUX BENIN	
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître la production à travers l'ensemble des exportations agricoles ; - Accroître la production par culture ; - Fixer le prix plancher aux producteurs ; - Aider les producteurs à fixer les prix d'achats ; - Stabiliser les prix aux producteurs agricoles en vue de réduire les incertitudes ; - Stabiliser les prix aux consommateurs et par ricochet le revenu agricole ; - Contribuer à l'équilibre de la balance commerciale ; - Fournir au secteur manufacturé des produits ou des matières premières moins chères en vue d'accélérer la croissance industrielle ; - Maximiser le surplus agricole et accroître l'efficacité de la distribution pour assurer le ravitaillement des villes et des régions déficitaires ; - Prélever des taxes sur les produits destinés à l'exportation en vue de financer les investissements ; - Soutenue le prix d'achat des producteurs afin d'atteindre le prix minimum convenu ; - Protéger le producteur contre les commerçants parasites ; - Réduire le niveau de la marge de commercialisation. etc.
INSTRUMENTS	<ul style="list-style-type: none"> - Droit de douane ; - Quota à l'importation ou à la production ; - Payement compensatoire ; - Stock régulateur ; - Prix minimum ; - Subvention sur les intrants agricole ; - Taux de change réel ; - Taux d'intérêt ; - Taux d'inflation ; - Le prélèvement d'une partie du prix obtenue sur le marché international ; - Le mécanisme de fixation du prix plancher et du prix d'achat aux producteurs avec des modèles réalistes.

Source : MAEP, DPP 2007

Annexe 4 : Répartition des éléments de coût du système de production d'anacarde au Bénin.

Désignation	Unité		Pourcentage
Engrais	kg/ha	38	0
Prix de l'engrais	F/kg	185	0
Coût de l'engrais	F/ha	8903	11
Coût de la semence	F/ha	4603	5,5
Coût des pesticides	F/ha	2360	3,5
Consommation intermédiaires	F/ha	15865	20
Main d'œuvre anacarde	F/ha	36443	44
Main d'œuvre associée	F/ha	27853	34
Main d'œuvre totale	F/ha	64296	78

Source : ONS, 2007

Annexe 5 : Les communes de la zone très favorable à l'anacardier au Bénin.

N°	Communes	Superficies (HA)
1	SINENDE	2846,25
2	BEMBEREKE	1533
3	N'DALI	3113
4	NIKKI	1900
5	PERERE	2721,25
6	KALALE	4575
7	PARAKOU	1509,5
8	TCHAOUROU	61453
9	BANTE	27090,6
10	OUESSE	72043
11	DJOUGOU	10137
12	KOUANDE	10210
13	BASSILA	9272
14	NATITINGOU	1699
15	COPARGO	2071
16	PEHUNCO	2122
17	OUAKE	1312

Source : ONS-Bénin, enquête 2012-2013.

Annexe 6 : Amortissement technique du verger en production dans les communes très favorable à l'anacardier.

Communes	Charges totales de l'installation à l'entrée en production(FCFA)	Amortissement annuel du verger pour une durée de vie de 25 années (FCFA)	Amortissement annuel du verger pour une durée de vie de 30 années (FCFA)
Péhunco	205988	8240	6866
Kalalé	29338	1174	978
N'Dali	79589	3184	2653
Nikki	48034	1921	1601
Pèrèrè	30559	1222	1019
Bembèrèkè	51140	2046	1705
Tchaourou	97240	3890	3241
Bantè	183898	7356	6130
Ouèssè	21046	842	702
Savalou	141159	5646	4705
Savè	21266	851	709
Glazoué	83662	3346	2789
Dassa	46218	1849	1541
Bassila	109348	4374	3645
Djougou	82559	3302	2752
Ouaké	98276	3931	3276
Djidja	86649	3466	2888
Total	94817	3793	3161

Source : ONS-Bénin, enquête 2012-2013.

Annexe 7 : Charges annuelles de production du verger d'anacardier en production pour une durée de vie de 25 ans dans les communes très favorables.

Communes	coûts main d'œuvre (FCFA)	amortissement matériel/ équipement (FCFA)	amortissement annuel du verger pour une durée de vie de 25 années (FCFA)	Intrants entretien plantation (FCFA)	Intérêts sur avance/prêt (FCFA)	Total (FCFA)
Péhunco	91321	9305	6495	79400	0	186521
Kalalé	0	2495	1044	0	0	3539
N'Dali	43311	8010	2458	9345	0	63124
Nikki	16110	6100	1460	0	0	23670
Pèrèrè	21250	6438	1118	0	0	28806
Bembèrèkè	35796	3688	1605	9000	8250	58339
Tchaourou	58088	6883	3821	12120	0	80912
Bantè	43582	26686	6632	34833	12112	123845
Ouèssè	37076	10523	1263	0	4047	52909
Savalou	35596	13898	4890	0	8056	62440
Savè	49015	10633	1276	0	9044	69968
Glazoué	43701	16837	3259	29750	5616	99163
Dassa	52773	23109	2773	0	0	78655
Bassila	41604	19913	3504	11704	16667	93392
Djougou	24868	12709	3126	12500		53203
Ouaké	34420	11628	3001	28889	5600	83538
Djidja	43117	9714	2822	0	0	55653
Total	39508	11681	2973	13385	4337	71884

Source : ONS-Bénin, enquête 2012-2013.

Annexe 8 : Les acteurs de la commercialisation de la noix brute.

Principaux acteurs	Caractéristiques	Typologie	Estimation de flux
Producteurs	Estimé à 70 000 producteurs en 2002 le chiffre actuel avoisine-les 180 000 producteurs, soit 60 000 ménages.	Petits producteurs exploitant (< à 5ha représente 75% Producteurs moyens Gros producteurs (plus de 5ha) : 25%.	En 2006 la production estimée a été de 45 000 tonnes sur une superficie de 320 000 ha
Collecteurs	Leurs niveaux d'intervention sont au niveau village ou localités.	Ils sont directement entre producteurs et autres acheteurs intermédiaires mais peuvent aussi se confondre à ces derniers par endroit.	30 à 40 collecteurs pour 1 grossiste
Grossistes	On distingue en leur sein des opérateurs de deux niveaux : régional et national	- Des semi-grossistes reliés aux grossistes - Des grossistes reliés aux exportateurs - Des grossistes exportateurs	Environ une vingtaine de grossistes entretenant d'autres acheteurs intermédiaires estimés à plus de 200 personnes au Bénin.
Exportateur de noix	Ce sont des sociétés indopakistanaïses d'exportation de la noix brute.	Les exportateurs actifs au Bénin sont : Société NOMAX, Sociétés SAKSON, BABSON, AGRO-Bénin, Asia-Trading, BPS-Bénin	Le volume total exporté au Bénin est de 97% et est assuré par 5 à 10 exportateurs éguliers. Cette exportation représente 2% du marché mondial

Source : Extrait de Sohinto 2008

Annexe 9 : Composantes de coût d'exportation

ANNEE	2006-2007	%
ELEMENTS		
Prix de cession aux grands grossistes	225,5	88,6
Sacherie	5	1
Transport Parakou/Cotonou	18	7,07
Manutention Parakou/ Cotonou	1,24	0,48
Taxe de développement	0,83	0,3
Frais de route + magasin	4,5	1,76
Coût de revient acheteur Cotonou	254,52	
Coût total transaction	30,02	11,8
Prix de cession Exportateur (FOB)	265	
EXPORTATEUR		
Expertise et inspection	0,5	
Coût de Fobbing + sacherie	18	5,58
Fret maritime et divers	37	
Assurance (0,25% valeur CAF + 10%)	1	
Commission d'engagement	1,5	
Prix de revient CAF	322,5	
Cours mondial (835 USD/T)	380	
Marge brute Exportateur	57,5	
Frais financiers (10% Chiffre d'affaire)	26,5	
Coût de revient FOB en Inde		
ECART Producteur Exportateur	180	

Source : JITAP, 2003 et enquête 2008

TABLE DES MATIERES

CERTIFICATION.....	i
AVERTISSEMENT	ii
DEDICACES	iii
REMERCIEMENTS	iv
RESUME.....	v
LISTES DES SIGLES ET ACRONYMES.....	vii
LISTE DES TABLEAUX.....	ix
LISTE DES FIGURES.....	x
SOMMAIRE	xi
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE	3
1.1. Présentation de l'INRAB	3
1.1.1. Historique, objectif et structure organisationnelle de L'INRAB.....	3
1.1.1.1. Historique de L'INRAB.....	3
1.1.1.2. Les objectifs de l'INRAB	3
1.1.1.3. La structure d'organisation de l'INRAB.....	4
1.1.2. Présentation de la structure de l'INRAB où a été effectué notre stage	6
1.1.2.1. Historique de PAPA.....	6
1.1.2.2. Les objectifs du PAPA.....	7
1.1.2.3. Structure organisationnelle du PAPA.....	7
1.1.2.4. Mission et fonctionnement du PAPA	8
1.1.3. Stratégie mise en place par le PAPA.....	11
1.1.3.1. Organisation de la ressource humaine	11
1.1.3.2. Organisation technique	12
1.1.3.3. Mobilisation des fonds.....	12
1.1.3.4. Moyens et outils utilisés au PAPA.....	13
1.1.3.5. Relation du PAPA et son environnement.....	14
1.2. Déroulement du stage.....	14
1.2.1. Travaux effectués	14
1.2.2. Contribution des travaux réalisés par le stagiaire aux attributions du PAPA.....	16
1.2.3. Compétences acquises, difficultés rencontrées et solutions apportées	16
1.3. Diagnostic général.....	17
1.3.1. Les facteurs de succès et d'échecs aux activités du PAPA	17

1.3.1.1. Forces et faiblesses	17
1.3.1.2. Les opportunités et menaces	19
1.3.2. Diagnostic des problématiques	21
CHAPITRE 2 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE	22
2.1. Cadre théorique de l'étude.....	22
2.1.1. Problématique, objectifs et hypothèses	22
2.1.1.1 Problématique.....	22
2.1.1.2. Objectifs et hypothèses.....	24
2.1.2. Revue de la littérature.....	24
2.1.2.1. Clarification des concepts de bases.....	24
2.1.2.3. Revue théorique	27
2.1.2.3. Revue empirique	29
2.2. Méthodologie de l'étude.....	31
2.2.1. La recherche documentaire	31
2.2.2. Le questionnaire de recherche	32
2.2.3. Les techniques d'analyses et de traitement des résultats	32
CHAPITRE 3 : RESULTATS ET DISCUSSION	33
3.1. Les politiques de prix appliquées à la filière anacarde au Bénin	33
3.1.1. Les objectifs et les instruments des politiques de prix appliquées à la filière anacarde	33
3.1.2. Les moyens financiers et humains utilisés pour atteindre les objectifs fixes	34
3.1.3. Application des politiques de prix appliquées à la filière anacarde au Bénin.....	34
3.1.3.1. La politique de stabilisation de prix.....	34
3.1.3.2. La politique du soutien de prix	35
3.1.4. Les prix planchers aux producteurs	37
3.1.4.1. Le prix plancher aux producteurs au niveau communal.....	37
3.1.4.2. Le mécanisme de fixation du prix plancher du noix d'anacarde au niveau national	38
3.1.5. Les prix d'achats fixés aux producteurs.....	40
3.1.5.1. Le prix d'achat aux producteurs au niveau communal	40
3.1.5.2. Mécanisme de fixation du prix d'achat aux producteurs de la noix d'anacarde au niveau national	41
3.1.6. Influence du prix plancher national fixé par l'état sur le prix d'achat national fixe par les producteurs au Bénin	43
3.1.7. Les prix des dérivés d'anacarde	45
3.1.8. Plafonnement du fonds de réserve de stabilisation et de soutien	47

3.1.9. Alimentation du fonds de stabilisation et de soutien de prix	47
3.1.10. Le résultat de l'application des politiques de prix à la filière anacarde au Bénin.....	48
3.1.11. Analyse des instruments et moyens (financiers et humains) des politiques de prix appliquées à la filière anacarde au Bénin.....	48
3.1.11.1. Analyse des instruments des politiques de prix appliquées à la filière anacarde au Bénin.....	48
3.1.11.2. Analyse des moyens humains et financiers.....	50
3.1.11.3. Synthèse de l'analyse des instruments et moyens (financiers et humains) des politiques de prix appliquées à la filière anacarde au Bénin.....	51
3.1.12. Les limites des politiques de prix appliquées à la filière anacarde au Bénin.....	52
3.2. Analyse des résultats des hypothèses et vérifications	53
3.2.1. Clarification des hypothèses	53
3.2.2. Vérification des hypothèses	53
3.3. Les limites de l'étude et suggestions.....	54
3.3.1. Les limites de l'étude	54
3.3.2. Suggestions	54
CONCLUSION	56
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	57
ANNEXES	a
TABLE DES MATIERES	j